



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE EULER HERMES SA SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

---

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Euler Hermes SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2024, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit, des risques et de conformité et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2026. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant sept exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR 5.958.631.836 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 158.999.946.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurance en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Points clés de l'audit***

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

#### **Valorisation des provisions pour sinistres**

##### ***Description du point clé de l'audit***

Au 31 décembre 2024, les provisions pour sinistres s'élèvent à EUR 2.629 millions et représentent 44,1% du total bilantaire.

La valorisation des provisions pour sinistres est relativement complexe et repose sur un certain degré de jugement, et plus particulièrement, sur des méthodes actuarielles et des hypothèses pouvant ne pas être adéquates.

Étant donné la matérialité de ces provisions techniques sur les comptes annuels, le degré d'incertitude engendré et le caractère discrétionnaire des hypothèses retenues, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

##### ***Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit***

Nous avons obtenu une compréhension du système de contrôle interne relatif à la valorisation des provisions pour sinistres. Nous avons également testé la conception et l'efficacité opérationnelle de certains contrôles clés.

Avec l'aide de nos experts internes en matière actuarielle, nous avons également évalué la pertinence des hypothèses retenues par rapport aux conditions actuelles de marché ainsi que l'adéquation de celles-ci par rapport aux résultats techniques enregistrés au cours de l'exercice sous revue. Nous avons également recalculé, de manière indépendante et pour une sélection de branches d'activités et de pays, les provisions pour sinistres sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons par la suite comparé nos résultats avec ceux de la Société et avons obtenu la documentation justifiant les différences observées. Nous avons partagé et corroboré nos conclusions avec la direction actuarielle de la Société.

Enfin, nous avons vérifié le respect de l'application des règles de valorisation adoptées par la Société.

Les tests indépendants que nous avons effectués n'ont pas révélé d'exceptions significatives quant à la valorisation des provisions pour sinistres. Nous estimons également que les hypothèses principales retenues lors de la valorisation de ces provisions sont raisonnables quant aux conditions de marché.

Valorisation des placements qui ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché actif

*Description du point clé de l'audit*

Au 31 décembre 2024, les placements s'élèvent à EUR 2.238 millions et représentent 37,6% du total bilantaire. Il s'agit principalement de participations dans des entreprises liées, d'obligations d'entreprises et d'actions dans des sociétés non-cotées.

Dans le cadre de la clôture des comptes annuels au 31 décembre 2024 et afin d'évaluer si la comptabilisation d'une réduction de valeur sur ces actifs de placement est nécessaire, la Société détermine entre autres la juste valeur des actifs en question en utilisant des techniques et modèles internes. Ces derniers font appel à diverses hypothèses qui comprennent, pour un grand nombre d'entre elles, un certain degré de jugement. Le nombre d'éléments susceptibles d'avoir une influence sur la détermination de la juste valeur dépend à la fois du type d'instrument et de l'instrument lui-même. Par conséquent, l'utilisation de techniques et d'hypothèses d'évaluation variées pourrait conduire à des estimations de juste valeur significativement différentes.

Étant donné la matérialité de ces placements financiers sur les comptes annuels, l'incertitude liée à ces techniques d'évaluation et modèles retenus par type d'instrument, nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit.

*Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit*

Nous avons obtenu une compréhension du système de contrôle interne relatif à la valorisation des placements financiers et avons testé la conception et l'efficacité opérationnelle de certains contrôles clés.

Nous avons également sélectionné un échantillon d'actifs financiers et, avec l'aide de nos experts en matière de valorisation d'instruments financiers, nous avons revu les estimations effectuées et les hypothèses principales retenues dans la détermination de leur juste valeur, en tenant compte des données de marché.

Enfin, nous avons vérifié le respect de l'application des règles de valorisation adoptées par la Société.

Les tests indépendants que nous avons effectués n'ont pas révélé d'exceptions significatives quant à la détermination de la juste valeur des placements qui ne font pas l'objet d'une cotation sur un marché actif.

***Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable aux entreprises d'assurance en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous planifions et réalisons l'audit de la Société afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein de la Société, comme base pour former une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, des risques et de conformité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, des risques et de conformité une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, des risques et de conformité, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités du conseil d'administration***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

***Mentions relatives à l'indépendance***

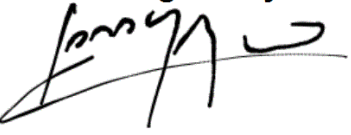
- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 17 avril 2025

Le commissaire  
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
Représenté par

**DocuSigned by:**  
  
90B1D67825FE49F...  
Gregory Joos  
Réviseur d'Entreprises

\*Agissant au nom de Gregory Joos BV

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS – AUTRES MODÈLES**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION : EULER HERMES SA/NV

Forme juridique<sup>1</sup> : Société Anonyme

Adresse : Avenue des Arts N° : 56 Boîte :

Code postal : 1000 ..... Commune : Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles

Adresse Internet<sup>2</sup> : <http://www.Allianz-Trade.com>Adresse e-mail<sup>2</sup> : [EH\\_SA\\_reporting-Brussels\\_team@allianz-trade.com](mailto:EH_SA_reporting-Brussels_team@allianz-trade.com)Numéro d'entreprise 

DATE  de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS en  approuvés par l'assemblée générale du

et relatifs à l'exercice couvrant la période du  au

Exercice précédent du  au

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.  
Modèle de compte annuel qui déroge à celui prévu dans l'A.R. du 29 avril 2019 en vertu de <sup>4</sup>:

Sont joints aux présents comptes annuels<sup>2</sup> : - le rapport des commissaires  
- le rapport de gestion

Nombre total de pages déposées : **71**

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

4 Mention de la base légale ou réglementaire qui justifie l'usage d'un modèle dérogoire.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Philippe Carli - Administrateur indépendant

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 26-05-2020                      Fin de mandat : 08-05-2024

Monsieur Fabrice Desnos - Administrateur exécutif

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 21-06-2021                      Fin de mandat : 10-05-2028

Madame Irina Frühauf - Administrateur non-exécutif

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 11-05-2022                      Fin de mandat : 13-05-2026

Monsieur Loeiz Limon-Duparcmeur - Administrateur exécutif

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 10-05-2023                      Fin de mandat : 12-05-2027

Madame Lise Kingo - Administrateur indépendant

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 08-05-2024                      Fin de mandat : 10-05-2028

Madame Marita Kraemer - Administrateur indépendant

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 08-05-2024                      Fin de mandat : 10-05-2028

Madame Adeline Maitia - Administrateur non-exécutif

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 11-05-2022                      Fin de mandat : 13-05-2026

Madame Marleen Mannekens - Administrateur indépendant

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 10-05-2023                      Fin de mandat : 12-05-2027

Madame Debora Olivio - Administrateur non-exécutif

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 11-05-2022                      Fin de mandat : 13-05-2026

Madame Aylin Somersan Coqui - Administrateur exécutif

Avenue des Arts 56

1000 Bruxelles

Début de mandat : 01-01-2023                      Fin de mandat : 13-05-2026

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Monsieur Johan Tack - Administrateur indépendant  
Avenue des Arts 56  
1000 Bruxelles  
Début de mandat : 26-05-2020      Fin de mandat : 08-05-2024

Monsieur Laurent Tack - Administrateur non-exécutif  
Avenue des Arts 56  
1000 Bruxelles  
Début de mandat : 11-05-2022      Fin de mandat : 13-05-2026

Monsieur Wilfried Verstraete - Administrateur non-indépendant  
Avenue des Arts 56  
1000 Bruxelles  
Début de mandat : 01-01-2021      Fin de mandat : 10-05-2028

PwC Reviseurs d'Entreprises SRL (N° du registre public de l'IRE: B00009)  
N° d'entreprise BE 0429.501.944  
Culliganlaan 5, 1831 Diegem  
représentée par Monsieur Gregory Joos (N° de registre public de l'IRE A02025), Réviseur d'entreprises  
Début de mandat : 08-05-2024      Fin de mandat : 12-05-2027

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~/**n'ont pas**\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission :

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section I. Bilan au 31/12/2024 ( en unités d'Euro. )

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
A. -	-			A. Capitaux propres (état n°5)	11	862,402,539	861,787,003
B. Actifs incorporels (état n°1)	21	28,384,281	26,552,720	I. Capital souscrit ou fonds équivalent, net du capital non appelé	111	229,390,287	229,390,287
I. Frais d'établissement	211	0	0	1. Capital souscrit	111.1	229,390,287	229,390,287
II. Immobilisations incorporelles	212	28,384,281	26,552,720	2. Capital non appelé (-)	111.2	( 0 )	( 0 )
1. Goodwill	212.1	0	0	II. Primes d'émission	112	179,823,832	179,823,832
2. Autres immobilisations incorporelles	212.2	28,384,281	26,552,720	III. Plus-value de réévaluation	113	1,681,409	1,681,409
3. Acomptes versés	212.3	0	0	IV. Réserves	114	284,566,061	283,950,471
C. Placements (états n°1, 2 et 3)	22	2,238,008,196	2,213,180,208	1. Réserve légale	114.1	22,939,029	22,939,029
I. Terrains et constructions (état n°1)	221	4,420,587	1,811,792	2. Réserves indisponibles	114.2	34,649,310	34,649,310
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	221.1	4,420,587	1,783,130	a) pour actions propres	114.21	34,649,310	34,649,310
2. Autres	221.2	0	28,662	b) autres	114.22	0	0
II. Placements dans des entreprises liées et participations (états n°1, 2 et 18)	222	564,495,430	512,084,567	3. Réserves immunisées	114.3	0	0
Entreprises liées	222.1	564,495,430	512,084,567	4. Réserves disponibles	114.4	226,977,722	226,362,133
1. Participations	222.11	411,197,750	415,686,459	V. Résultat reporté	115	166,940,950	166,941,004
2. Bons, obligations et créances - Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	222.12	153,297,680	96,398,108	1. Bénéfice reporté	115.1	166,940,950	166,941,004
3. Participations	222.21	0	0	2. Perte reportée (-)	115.2	( 0 )	( 0 )
4. Bons, obligations et créances	222.22	0	0	VI. -	-		
III. Autres placements financiers	223	1,667,054,575	1,698,063,131	B. Passifs subordonnés (états n°7 et 18)	12	0	0
1. Actions, parts et autres titres à				Bbis. Fonds pour dotations futures	13	0	0
à revenu variable (état n°1)	223.1	136,097,006	130,947,156	C. Provisions techniques (état n°7)	14	3,388,341,036	3,303,488,025
2. Obligations et autres titres à							

## Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section I. Bilan au 31/12/2024 ( en unités d'Euro. )

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
revenu fixe (état n°1)	223.2	1,396,773,917	1,492,788,626				
3. Parts dans des pools d'investissement	223.3	0	0	I. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	141	432,136,836	405,296,468
4. Prêts et crédits hypothécaires	223.4	19,484,006	31,497,996	II. Provision d'assurance 'vie'	142	0	0
5. Autres prêts	223.5	45,624,709	0	III. Provision pour sinistres	143	2,629,078,609	2,568,513,229
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	223.6	69,074,938	42,829,353	IV. Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes	144	203,074,032	210,956,293
7. Autres	223.7	0	0	V. Provision pour égalisation et catastrophes	145	124,051,559	118,722,033
IV. Dépôts auprès des entreprises cédantes	224	2,037,603	1,220,718	VI. Autres provisions techniques	146	0	0
<b>D. Placements relatifs aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' et dont le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise</b>	23	0	0	<b>D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise (état n°7)</b>	15	0	0
<b>Dbis. Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	24	2,251,512,314	2,199,904,793	<b>E. Provisions pour autres risques et charges</b>	16	298,525,845	302,279,996
I. Provision pour primes non acquises et risques en cours	241	163,605,628	153,711,429	I. Provisions pour pensions et obligations similaires	161	200,076,863	220,276,400
II. Provision d'assurance 'vie'	242	0	0	II. Provisions pour impôts	162	80,505,682	64,219,240
III. Provision pour sinistres	243	1,944,531,880	1,898,216,265	III. Autres provisions (état n°6)	163	17,943,301	17,784,356
IV. Provision pour participations aux bénéfiques et ristournes	244	143,374,806	147,977,099	<b>F. Dépôts reçus des réassureurs</b>	17	2,541,605	3,350,006
V. Autres provisions techniques	245	0	0				
VI. Provisions relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	246	0	0				
<b>E. Créances (états n°18 et 19)</b>	41	1,225,000,884	1,154,888,845	<b>G. Dettes (états n°7 et 18)</b>	42	1,399,481,259	1,370,833,580
I. Créances nées d'opérations				I. Dettes nées d'opérations			

## Annexe à l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section I. Bilan au 31/12/2024 ( en unités d'Euro. )

Actif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent	Passif	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
d'assurance directe	411	705,968,069	652,051,697	d'assurance directe	421	354,954,871	394,249,912
1. Preneurs d'assurance	411.1	494,045,206	466,847,072	II. Dettes nées d'opérations de réassurance	422	387,937,497	256,115,024
2. Intermédiaires d'assurance	411.2	12,169,704	10,104,650	III. Emprunts obligataires non subordonnés	423	0	0
3. Autres	411.3	199,753,159	175,099,975	1. Emprunts convertibles	423.1	0	0
II. Créances nées d'opérations de réassurance	412	173,152,399	161,348,622	2. Emprunts non convertibles	423.2	0	0
III. Autres créances	413	345,880,416	341,488,526	IV. Dettes envers des établissements de crédit	424	60,239,200	95,481,434
IV. Capital souscrit, appelé mais non versé	414	0	0	V. Autres dettes	425	596,349,691	624,987,209
<b>F. Autres éléments d'actif</b>	<b>25</b>	<b>193,954,739</b>	<b>228,023,104</b>	1. Dettes fiscales, salariales et sociales	425.1	137,132,992	134,675,598
I. Actifs corporels	251	17,644,866	18,795,675	a) impôts	425.11	59,053,859	58,323,409
II. Valeurs disponibles	252	141,660,563	174,578,118	b) rémunérations et charges sociales	425.12	78,079,133	76,352,189
III. Actions propres	253	34,649,310	34,649,310	2. Autres	425.2	459,216,699	490,311,611
IV. Autres	254	0	0				
<b>G. Comptes de régularisation (état n°4)</b>	<b>431/433</b>	<b>21,771,422</b>	<b>21,857,009</b>	<b>H. Comptes de régularisation (état n°8)</b>	<b>434/436</b>	<b>7,339,552</b>	<b>2,668,072</b>
I. Intérêts et loyers acquis non échus	431	12,122,303	12,097,077				
II. Frais d'acquisition reportés	432	0	0				
1. Opérations d'assurance non-vie	432.1	0	0				
2. Opérations d'assurance vie	432.2	0	0				
III. Autres comptes de régularisation	433	9,649,119	9,759,932				
<b>TOTAL</b>	<b>21/43</b>	<b>5,958,631,836</b>	<b>5,844,406,680</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11/43</b>	<b>5,958,631,836</b>	<b>5,844,406,680</b>

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultat au 31/12/2024 ( en unités d'Euro.)

## I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>1. Primes acquises nettes de réassurance</b>	<b>710</b>	573,802,628	577,422,794
a) Primes brutes (état n°10)	710.1	2,360,799,435	2,377,984,066
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	710.2	( 1,770,050,638 )	( 1,767,808,080 )
c) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	710.3	-26,840,368	-52,778,832
d) Variation de la provision pour primes non acquises et risques en cours, part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	710.4	9,894,199	20,025,639
<b>2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique (poste 6)</b>	<b>711</b>	0	0
<b>2bis. Produits des placements</b>	<b>712</b>	123,356,516	120,378,398
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	712.1	47,977,567	64,248,173
aa) entreprises liées	712.11	46,111,567	63,972,761
1° participations	712.111	46,111,567	62,406,743
2° bons, obligations et créances	712.112	0	1,566,017
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	712.12	1,866,000	275,412
1° participations	712.121	1,866,000	275,412
2° bons, obligations et créances	712.122	0	0
b) Produits des autres placements	712.2	57,070,545	45,422,560
aa) produits provenant des terrains et constructions	712.21	462,348	414,058
bb) produits provenant d'autres placements	712.22	56,608,197	45,008,502
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	712.3	16,268,096	1,424,822
d) Plus-values sur réalisations	712.4	2,040,308	9,282,842
<b>3. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>714</b>	49,579,544	42,757,094
<b>4. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>610</b>	( 299,884,044 )	( 299,072,975 )
a) Montants payés nets	610.1	294,078,425	249,778,268
aa) montants bruts (état n°10)	610.11	836,072,228	687,259,212
bb) part des réassureurs (-)	610.12	( 541,993,803 )	( 437,480,944 )
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	610.2	5,805,619	49,294,707
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (état n°10) (augmentation + , réduction -)	610.21	35,912,196	252,137,584
bb) variation de la provision pour sinistres, part			

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultat au 31/12/2024 ( en unités d'Euro.)

## I. Compte technique non-vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
des réassureurs (augmentation -, réduction +)	610.22	-30,106,577	-202,842,877
<b>5. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>611</b>	0	0
<b>6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)</b>	<b>612</b>	( 43,815,613 )	( 55,957,612 )
<b>7. Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>613</b>	( 146,805,885 )	( 190,799,539 )
a) Frais d'acquisition	613.1	508,352,709	518,051,164
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	613.2	0	0
c) Frais d'administration	613.3	278,641,349	277,187,332
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	613.4	( 640,188,173 )	( 604,438,957 )
<b>7bis. Charges des placements (-)</b>	<b>614</b>	( 49,167,098 )	( 65,436,025 )
a) Charges de gestion des placements	614.1	23,450,903	20,990,973
b) Corrections de valeurs sur placements	614.2	6,360,705	21,659,434
c) Moins-values sur réalisations	614.3	19,355,490	22,785,619
<b>8. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)</b>	<b>616</b>	( -10,176,760 )	( 7,339,610 )
<b>9. Variation de la provision pour égalisation et catastrophes, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>619</b>	-5,329,525	0
<b>10. Résultat du compte technique non vie</b>			
Bénéfice (+)	710 / 619	211,913,284	121,952,525
Perte (-)	619 / 710	( 0 )	( 0 )

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/2024 ( en unités d'Euro. )

## II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>1. Primes nettes de réassurance</b>	<b>720</b>	0	0
a) Primes brutes (état n°10)	720.1	0	0
b) Primes cédées aux réassureurs (-)	720.2	( 0 )	( 0 )
<b>2. Produits des placements</b>	<b>722</b>	0	0
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	722.1	0	0
aa) entreprises liées	722.11	0	0
1° participations	722.111	0	0
2° bons, obligations et créances	722.112	0	0
bb) autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	722.12	0	0
1° participations	722.121	0	0
2° bons, obligations et créances	722.122	0	0
b) Produits des autres placements	722.2	0	0
aa) produits provenant des terrains et constructions	722.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	722.22	0	0
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	722.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	722.4	0	0
<b>3. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (produits)</b>	<b>723</b>	0	0
<b>4. Autres produits techniques nets de réassurance</b>	<b>724</b>	0	0
<b>5. Charge des sinistres, nette de réassurance (-)</b>	<b>620</b>	( 0 )	( 0 )
a) Montants payés nets	620.1	0	0
aa) montants bruts	620.11	0	0
bb) part des réassureurs (-)	620.12	( 0 )	( 0 )
b) Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.2	0	0
aa) variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation + , réduction -)	620.21	0	0
bb) variation de la provision pour sinistres, part des réassureurs (augmentation - , réduction +)	620.22	0	0
<b>6. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)</b>	<b>621</b>	0	0
a) Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.1	0	0
aa) variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.11	0	0
bb) variation de la provision d'assurance 'vie', part des réassureurs (augmentation + , réduction -)	621.12	0	0
b) Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation - , réduction +)	621.2	0	0

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/2024 ( en unités d'Euro. )

## II. Compte technique vie

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>7. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance (-)</b>	<b>622</b>	( 0 )	( 0 )
<b>8. Frais d'exploitation nets (-)</b>	<b>623</b>	( 0 )	( 0 )
a) Frais d'acquisition	623.1	0	0
b) Variation du montant des frais d'acquisition portés à l'actif (augmentation -, réduction +)	623.2	0	0
c) Frais d'administration	623.3	0	0
d) Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices(-)	623.4	( 0 )	( 0 )
<b>9. Charges des placements (-)</b>	<b>624</b>	( 0 )	( 0 )
a) Charges de gestion des placements	624.1	0	0
b) Corrections de valeurs sur placements	624.2	0	0
c) Moins-values sur réalisations	624.3	0	0
<b>10. Corrections de valeur sur placements du poste D. de l'actif (charges) (-)</b>	<b>625</b>	( 0 )	( 0 )
<b>11. Autres charges techniques, nettes de réassurance (-)</b>	<b>626</b>	( 0 )	( 0 )
<b>12. Produits des placements alloués, transférés au compte non technique (poste 4.) (-)</b>	<b>627</b>	( 0 )	( 0 )
<b>12bis. Variation du fonds pour dotations futures (augmentation -, réduction +)</b>	<b>628</b>	0	0
<b>13. Résultat du compte technique vie</b>			
Bénéfice (+)	<b>720 / 628</b>	0	0
Perte (-)	<b>628 / 720</b>	( 0 )	( 0 )

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/2024 ( en unités d'Euro)

## III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
<b>1. Résultat du compte technique non-vie (poste 10)</b>			
Bénéfice (+)	(710 / 619)	211,913,284	121,952,525
Perte (-)	(619 / 710)	( 0 )	( 0 )
<b>2. Résultat du compte technique vie (poste 13)</b>			
Bénéfice (+)	(720 / 628)	0	0
Perte (-)	(628 / 720)	( 0 )	( 0 )
<b>3. Produits des placements</b>	<b>730</b>	0	0
a) Produits des placements dans des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	730.1	0	0
b) Produits des autres placements	730.2		
aa) produits provenant des terrains et constructions	730.21	0	0
bb) produits provenant d'autres placements	730.22	0	0
c) Reprises de corrections de valeur sur placements	730.3	0	0
d) Plus-values sur réalisations	730.4	0	0
<b>4. Produits des placements alloués, transférés du compte technique vie (poste 12)</b>	<b>731</b>	0	0
<b>5. Charges des placements (-)</b>	<b>630</b>	( 0 )	( 0 )
a) Charges de gestion des placements	630.1	0	0
b) Corrections de valeurs sur placements	630.2		
c) Moins-values sur réalisations	630.3		
<b>6. Produits des placements alloués, transférés au compte technique non-vie (poste 2) (-)</b>	<b>631</b>	( 0 )	( 0 )
<b>7. Autres produits (état n° 13)</b>	<b>732</b>	23,797,754	20,024,393
<b>8. Autres charges (état n° 13) (-)</b>	<b>632</b>	( 9,400,202 )	( 8,625,207 )
<b>8bis. Résultat courant avant impôts</b>			
Bénéfice (+)	710 / 632	226,310,836	133,351,712
Perte (-)	632 / 710	( 0 )	( 0 )
<b>9. -</b>	-		
<b>10. -</b>	-		

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/2024 ( en unités d'Euro)

## III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
11. Produits exceptionnels (état n° 14)	733	3,877,717	3,415,044
12. Charges exceptionnelles (état n° 14) (-)	633	( 26,946,254 )	( 36,640,921 )
13. Résultat exceptionnel			
Bénéfice (+)	733 / 633	0	0
Perte (-)	633 / 733	( 23,068,537 )	( 33,225,877 )
14. -	-		
15. Impôts sur le résultat (-/+)	634 / 734	-44,242,354	-38,785,477
15bis. Impôts différés (-/+)	635 / 735	0	0
16. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 635	158,999,946	61,340,358
Perte (-)	635 / 710	( 0 )	( 0 )
17. a) Prélèvements sur les réserves immunisées	736	0	0
b) Transfert aux réserves immunisées (-)	636	( 0 )	( 0 )
18. Résultat de l'exercice			
Bénéfice (+)	710 / 636	158,999,946	61,340,358
Perte (-)	636 / 710	( 0 )	( 0 )
<b>A. Bénéfice à affecter</b>	<b>710 / 637.1</b>	<b>325,940,950</b>	<b>246,941,004</b>
<b>Perte à affecter (-)</b>	<b>637.1 / 710</b>	<b>( 0 )</b>	<b>( 0 )</b>
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	710 / 636	158,999,946	61,340,358
Perte de l'exercice à affecter (-)	636 / 710	( 0 )	( 0 )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	737.1	166,941,004	185,600,647
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	637.1	( )	( )
<b>B. Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>737.2 / 737.3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
1. sur le capital et les primes d'émission	737.2		
2. sur les réserves	737.3	0	0
<b>C. Affectations aux capitaux propres (-)</b>	<b>637.2 / 637.3</b>	<b>( 0 )</b>	<b>( 0 )</b>
1. au capital et aux primes d'émission	637.2		
2. à la réserve légale	637.31	0	0
3. aux autres réserves	637.32		
<b>D. Résultat à reporter</b>			
1. Bénéfice à reporter (-)	637.4	( 166,940,950 )	( 166,941,004 )
2. Perte à reporter	737.4		
<b>E. Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>737.5</b>		
<b>F. Bénéfice à distribuer (-)</b>	<b>637.5 / 637.7</b>	<b>( 159,000,000 )</b>	<b>( 80,000,000 )</b>
1. Rémunération du capital	637.5	159,000,000	80,000,000

## Chapitre I. Schéma des comptes annuels

## Section II. Compte de résultats au 31/12/2024 ( en unités d'Euro)

## III. Compte non technique

Libellé	Codes	Exercice clôturé	Exercice précédent
2. Administrateurs ou gérants	637.6		
3. Autres allocataires	637.7		

A/ 2024-01-01 B/ 2023-12-31 C/ 2023-01-01 BE0403248596 2024-12-31 00418 EUR

N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placement

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés			Postes de l'actif concernés	
		B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées	C.II.2. Bons, obligations et créances dans des entreprises liées	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation
		1	2	3	4	5
<b>a) VALEURS D'ACQUISITION</b>						
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01	219,703,035	62,697,967	432,466,650	97,918,200	0
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions	8.01.021	9,582,325	3,380,753	1,731,877	59,863,744	
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022					
. Cessions et retraits (-)	8.01.023	( 310,807 )	( 136,811 )	( 7,801,646 )	( 3,034,122 )	( )
. Transferts d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.024	0	0	0	0	
. Autres mutations (+)(-)	8.01.025	0	0	0	69,950	
Au terme de l'exercice	8.01.03	228,974,553	65,941,909	426,396,881	154,817,773	0
<b>b) PLUS-VALUES</b>						
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04					
Mutations de l'exercice :						
. Actées	8.01.051					
. Acquises de tiers	8.01.052					
. Annulées (-)	8.01.053					
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.054					
Au terme de l'exercice	8.01.06					
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>						
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07	192,963,600	60,881,742	16,734,515	1,600,000	0
Mutations de l'exercice :						
. Actées	8.01.081	7,506,370	635,670	0		
. Repris car excédentaires (-)	8.01.082	( )	( )	( )	( )	( )
. Acquis de tiers	8.01.083	0	0	-1,609,819		
. Annulés (-)	8.01.084	( )	( )	( )	( )	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8.01.085					
Au terme de l'exercice	8.01.09	200,469,970	61,517,412	15,124,696	1,600,000	0
<b>d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)</b>						
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10					
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.11					
Au terme de l'exercice	8.01.12					
<b>e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES</b>						
Au terme de l'exercice précédent (+)(-)	8.01.13	-186,715	-4,433	-45,676	79,907	0
Mutations de l'exercice (+)(-)	8.01.14	66,413	523	-28,759	0	
Au terme de l'exercice (+)(-)	8.01.15	-120,302	-3,910	-74,435	79,907	0
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>						
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16	28,384,281	4,420,587	411,197,750	153,297,680	0

A/ 2024-01-01 B/ 2023-12-31 C/ 2023-01-01 BE0403248596

## N° 1. Etat des actifs incorporels, des immeubles de placement et des titres de placem

DENOMINATIONS	Codes	Postes de l'actif concernés		
		C.II.4 Bons, obligations et créances dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
		6	7	8
<b>a) VALEURS D'ACQUISITION</b>				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.01		148,155,358	1,569,210,708
Mutations de l'exercice :				
. Acquisitions	8.01.021		9,900,898	291,314,540
. Nouveaux frais d'établissement engagés	8.01.022			
. Cessions et retraits	(-) 8.01.023	) (	4,734,781	( 411,773,895 )
. Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8.01.024			0
. Autres mutations	(+)(-) 8.01.025		-11,905	
Au terme de l'exercice	8.01.03		153,309,571	1,448,751,353
<b>b) PLUS-VALUES</b>				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.04		238,000	
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.051		0	
. Acquis de tiers	8.01.052			
. Annulées	(-) 8.01.053	) (		( )
. Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8.01.054			
Au terme de l'exercice	8.01.06		238,000	
<b>c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR</b>				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.07		17,681,848	93,867,487
Mutations de l'exercice :				
. Actées	8.01.081		0	-7,601,667
. Repris car excédentaires	(-) 8.01.082	) (		( 408,779 )
. Acquis de tiers	8.01.083			
. Annulés	(-) 8.01.084	) (	0	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8.01.085			
Au terme de l'exercice	8.01.09		17,681,848	85,857,042
<b>d) MONTANTS NON APPELES (art. 29, § 1.)</b>				
Au terme de l'exercice précédent	8.01.10			
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8.01.11			
Au terme de l'exercice	8.01.12			
<b>e) ECARTS DE CONVERSION DES DEVISES</b>				
Au terme de l'exercice précédent	(+)(-) 8.01.13		235,644	17,445,404
Mutations de l'exercice	(+)(-) 8.01.14		-4,361	16,434,200
Au terme de l'exercice	(+)(-) 8.01.15		231,283	33,879,605
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>				
(a) + (b) - (c) - (d) +/- (e)	8.01.16		0	1,396,773,917

**N° 2. Etat des participations et droits sociaux détenus dans d'autres entreprises**

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994

(comprise dans les postes C.II.1. , C.II.3. ,D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux

(compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DENOMINATION, adresse complète du SIEGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMERO DE T.V.A. ou du NUMERO NATIONAL.	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire (*)	Capitaux propres	Résultat net
	Nombres	%	%				
Cogar SPRL, Paris	1,625	100%		31.12.2023	EUR	-3,218.72	-0.65
Euler Hermes Services G.C.C. Limited	0			31.12.2024	AED	0.00	0.00
Euler Hermes Australia Pty Limited	100	100.00%		31.12.2024	AUD	5,540.50	595.95
Euler Hermes Services Belgium S.A. (N.V.)	80,000	100.00%		31.12.2024	EUR	3,706.93	1,144.04
Euler Hermes Patrimonia	28,373	65.00%		31.12.2024	EUR	1,421.68	371.63
Euler Hermes South Express SA	1,020,000	51.00%		31.12.2024	EUR	30,221.43	772.42
Euler Hermes Services Bulgaria EOOD	1,477,915	100.00%		31.12.2024	BGN	2,717.91	1,422.43
Euler Hermes Services Schweiz AG	199	99.50%		31.12.2024	CHF	4,397.80	1,356.16
Euler Hermes Hong Kong Services Limited.	23,000,000	100.00%		31.12.2024	HKD	53,981.99	1,880.45
Euler Hermes Consulting (Shanghai) Co., Ltd	1	100.00%		31.12.2024	CNY	18,268.67	-1,815.38
Euler Hermes Services Česká republika, s.r.o.	100	100.00%		31.12.2024	CZK	27,288.25	-1,507.88
Euler Hermes Crédit France	3,200,000	100.00%		31.12.2024	EUR	70,978.78	2,065.49
Euler Hermes Recouvrement France	50,000	100.00%		31.12.2024	EUR	21,399.92	12,368.62
Euler Hermes Services SAS	2,500	100.00%		31.12.2024	EUR	7,079.15	4,247.35
Euler Hermes Asset Management S.A.	1,000	100.00%		31.12.2024	EUR	1,894.27	38.11
Bilan Services SNC	1,980	66.00%		31.12.2024	EUR	5,034.00	2,022.00
Financière Callisto	0			31.12.2024	EUR	0.00	0.00
Euler Hermes Real Estate SPPICAV RFA EL	7,252	59.77%		31.12.2024	EUR	111,786.00	6,633.00
EH 39 OUEST	50	100.00%		31.12.2024	EUR	480.01	3.45
Euler Hermes Hellas Services Ltd	6,000	100.00%		31.12.2024	GBP	-4,311.82	-350.39
Euler Hermes Services UK Ltd	500,000	100.00%		31.12.2024	EUR	-10,889.33	4,870.77
Euler Hermes Services Ireland Ltd	300,000	100.00%		31.12.2024	EUR	2,359.46	652.35
Euler Hermes Services India Private Limited	9,999,999	100.00%		31.12.2024	INR	589,784.31	108,651.04
Euler Hermes Italia Services S.r.l.	1	100.00%		31.12.2024	EUR	19,886.97	15,733.00
Euler Hermes Intermediary Agency S.r.l.	1	100.00%		31.12.2024	EUR	459.92	158.57
Euler Hermes Japan Services Ltd.	2,800	100.00%		31.12.2024	JPY	306,366.15	28,784.26
Euler Hermes Korea Non-life Broker Company Limited	10,000	100.00%		31.12.2024	KRW	438,217.77	148,332.27
Euler Hermes Luxembourg Holding s.à.r.l.	5,556,304	55.22%		31.12.2024	EUR	124,064.07	9,081.67
Euler Hermes Acomar	275,000	55.00%		31.12.2024	MAD	109,249.87	11,813.53
Euler Hermes Services BV	90,760	100.00%		31.12.2024	EUR	2,043.48	-1,776.73
Euler Hermes New Zealand Limited	10,000	100.00%		31.12.2024	NZD	2,328.08	180.53
Towarzystwo Ubezpieczen Euler Hermes S.A.	145,000	100.00%		31.12.2024	PLN	224,335.42	36,783.88
OOO Euler Hermès Credit Management	0			31.12.2024	RUB	0.00	-320.32
OOO IC Euler Hermes Ru LLC	0			31.12.2024	RUB	0.00	140,389.04
Euler Hermes Services AB	500,000	100.00%		31.12.2024	EUR	9,240.42	820.92
Euler Hermes Singapore Services Pte Ltd	5,700,000	100.00%		31.12.2024	SGD	6,443.02	-1,019.05
Euler Hermes Sigorta Anonim Sirketi	26,460,000	100.00%		31.12.2024	TRY	127,152.82	-147,054.71
Euler Hermes Taiwan Services	1	100.00%		31.12.2024	TWD	36,091.43	6,993.71
GIE Euler Hermes SFAC Services		100.00%		31.12.2024	EUR	-2,869.54	-490.66
GIE Sfac Direct		100.00%		31.12.2024	EUR	-19.32	-180.94
Israel Credit Insurance Company Ltd	7,780,791	50.00%		31.12.2024	ILS	290,926.97	64,982.10
Companhia de Seguro de Creditos S.A. (COSEC)	1,500,000	100.00%		31.12.2024	EUR	93,892.39	6,369.48

**N° 2bis. La liste des entreprises dont l'entreprise répond de manière illimitée en qualité d'associé ou de membre indéfiniment responsable**

Pour chacune des entreprises pour lesquelles l'entreprise est indéfiniment responsable, sont indiqués ci-dessous le nom, le siège, la forme juridique et, s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro d'entreprise ou, à défaut du numéro d'entreprise, le numéro de T.V.A. ou le numéro national d'identification.

Nom	Siège	Forme juridique	Numéro
Néant			

## N° 3. Valeur actuelle des placements (art. 38)

Postes de l'actif		Codes	Montants
C.	Placements	8.03	2,370,948,360
I.	Terrains et constructions	8.03.221	19,400,000
II.	Placements dans des entreprises liées et participations	8.03.222	758,974,990
-	Entreprises liées	8.03.222.1	758,974,990
1.	Participations	8.03.222.11	605,677,310
2.	Bons, obligations et créances	8.03.222.12	153,297,680
-	Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.03.222.2	0
3.	Participations	8.03.222.21	0
4.	Bons, obligations et créances	8.03.222.22	0
III.	Autres placements financiers	8.03.223	1,590,535,767
1.	Actions, parts et autres titres à revenu variable	8.03.223.1	146,469,613
2.	Obligations et autres titres à revenu fixe	8.03.223.2	1,353,674,699
3.	Parts dans des pools d'investissement	8.03.223.3	0
4.	Prêts et crédits hypothécaires	8.03.223.4	21,316,517
5.	Autres prêts	8.03.223.5	0
6.	Dépôts auprès des établissements de crédit	8.03.223.6	69,074,938
7.	Autres	8.03.223.7	0
IV.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	8.03.224	2,037,603

**N° 3bis Instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur**

A. Estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dérivés non évalués à la juste valeur dans les comptes, avec indications sur le volume, la nature et le risque couvert des instruments

Option d'achat sur les actions des investisseurs minoritaires de l'OPCI EH Real Estate (cfr. annexe 17 code 8.17.021)

Valeur comptable nette	Juste valeur
0	80,599,000

B. Pour les immobilisations financières figurant aux postes C.II. et C.III. comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur : la valeur comptable nette et la juste valeur des actifs en questions, pris isolément ou regroupés de manière adéquate

Participations

Actions, parts et autres titres à à revenu variable

Obligations et autres titres à revenu fixe

Valeur comptable nette	Juste valeur
89,175,469	74,674,965
0	0
990,353,717	938,798,840

Pour chacune des immobilisations financières mentionnées au point B, ou chacun des actifs visés au point B, pris isolément ou regroupés de manière adéquate, comptabilisés à un montant supérieur à leur juste valeur, il convient également de mentionner ci-après les raisons pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite, et notamment les éléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera récupérée :

Les participations mentionnées au point B n'ont pas fait l'objet de réduction de valeur suite à la réalisation d'un test d'impairment confirmant qu'à l'avenir ces sociétés généreront des bénéfices.

Les obligations et autres titres à revenu fixe mentionnés au point B n'ont pas fait l'objet de réduction de valeur conformément aux règles d'évaluation détaillées dans l'annexe 20 de nos comptes annuels ; à l'exception des obligations dites « perpétuelles ». Pour ces obligations, une réduction de valeur comptable correspondant à la différence entre le montant d'acquisition et la juste valeur au 31/12/2024 a été enregistrée en 2024.

A/ 2024-01-01

B/ 2023-12-31

C/ 2023-01-01

BE0403248596

2024-12-31

00418

EUR

21

**N°4 Etat relatif aux autres comptes de régularisation de l'actif.**

Ventilation du poste G.III de l'actif si celui-ci représente un montant important.

Charges à reporter

Autres

Montant
9,244,893
404,225

## N° 5. Etat du capital

## A. CAPITAL SOCIAL

## 1. Capital souscrit (poste A.I.1. du passif)

- Au terme de l'exercice précédent

- Modifications au cours de l'exercice :

- Au terme de l'exercice

## 2.Représentation du capital

## 2.1. Catégories d'actions selon le droit des sociétés

## 2.2. Actions nominatives ou dématérialisées

Nominatives

Dématérialisées

Codes	Montants	Nombres d'actions
8.05.111.101	229,390,287	2,925,155
8.05.111.103		xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.111.102	229,390,287	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
8.05.1.20		
8.05.1.21	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2,925,155
8.05.1.22	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	

## B. CAPITAL NON VERSE (art.51 - L.C.S.C.)

Actionnaires redevables de libération

## TOTAL

Codes	Montant non appelé (poste A.I.2. du passif)	Montant appelé (poste E.I.V. de l'actif)
8.05.3		
8.05.2		

**N° 5. Etat du capital (suite).**

	Codes	Montant du capital détenu	Nombre correspondant d'actions.
<b>C.ACTIONS DE L'ENTREPRISE détenues par</b>			
- l'entreprise elle-même	8.05.3.1	34,649,310	78,340
- ses filiales	8.05.3.2		
<b>D.ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS</b>			
<b>1.Suite à l'exercice de droits de CONVERSION</b>			
.Montant des emprunts convertibles en cours	8.05.4.1		
.Montant du capital à souscrire	8.05.4.2		
.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8.05.4.3		
<b>2.Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION</b>			
.Nombre de droits de souscription en circulation	8.05.4.4		
.Montant du capital à souscrire.	8.05.4.5		
.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8.05.4.6		
<b>3.Suite au paiement de dividendes en actions</b>			
.Montant du capital à souscrire.	8.05.4.7		
.Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8.05.4.8		

## N° 5. Etat du capital (suite)

## E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT

Codes	Montant
8.05.5	

## F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

- dont :
- détenues par la société elle-même
  - détenues par les filiales

Codes	Nombre de parts	Nombre de voix qui y sont attachées
8.05.6		
8.05.6.1		
8.05.6.2		

**N° 5. Etat du capital (suite et fin)****G.LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLOTURE DE SES COMPTES, AVEC LA VENTILATION SUIVANTE**

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations:

Euler Hermes Group SA : 2.846.815 actions nominatives (97,32%).

Actions propres détenues par la société : 78.340 actions (2,68%)

structure de l'actionnariat de l'entreprise à la date de clôture de ses comptes, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise conformément à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, ou conformément à l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation :

Euler Hermes Group SA : 2.846.815 actions nominatives (97,32%).

Actions propres détenues par la société : 78.340 actions (2,68%)

**N°6 Etat des provisions pour autres risques et charges - autres provisions.**

Ventilation du poste E.III du passif si celui-ci représente un montant important.

Provision pour litiges de la branche italienne, allemande et suisse et autres provisions pour risques et charges

Montants
17,943,301

**N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes**

a) Ventilation des dettes (ou partie des dettes) dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans.

Postes du passif concernés	Codes	Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.1.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.1.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.1.122	
G. Dettes	8.07.1.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.1.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.1.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.1.423	
1. Emprunts convertibles	8.07.1.423.1	
2. Emprunts non convertibles	8.07.1.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.1.424	
V. Autres dettes	8.07.1.425	
TOTAL	8.07.1.5	

**N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite)**

b)dettes (ou partie des dettes) et provisions techniques (ou partie des provisions techniques) garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise.

Postes du passif concernés		Montants
B. Passifs subordonnés	8.07.2.12	
I. Emprunts convertibles	8.07.2.121	
II. Emprunts non convertibles	8.07.2.122	
C. Provisions techniques	8.07.2.14	
D. Provisions techniques relatives aux opérations liées à un fonds d'investissement du groupe d'activités 'vie' lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise	8.07.2.15	
G. Dettes	8.07.2.42	
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.07.2.421	
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.07.2.422	
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.07.2.423	
1.Emprunts convertibles	8.07.2.423.1	
2.Emprunts non convertibles	8.07.2.423.2	
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.07.2.424	
V. Autres dettes	8.07.2.425	
- dettes fiscales, salariales et sociales	8.07.2.425.1	
a)impôts	8.07.2.425.11	
b)rémunérations et charges sociales	8.07.2.425.12	
- dettes de location-financement et assimilées	8.07.2.425.26	
- autres	8.07.2.425.3	
TOTAL	8.07.2.5	

**N° 7. Etat des provisions techniques et des dettes (suite et fin).**

c)dettes fiscales, salariales et sociales

Postes du passif concernés	Codes	Montants
1.Impôts (poste G.V. 1.a) du passif		
a)Dettes fiscales échues	8.07.3.425.11.1	
b)Dettes fiscales non échues	8.07.3.425.11.2	59,053,859
2.Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b) du passif		
a)Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	8.07.3.425.12.1	
b)Autres dettes salariales et sociales	8.07.3.425.12.2	78,079,133

**N°8. Etat relatif aux comptes de régularisation du passif.**

Ventilation du poste H du passif si celui-ci représente un montant important.

Produits à reporter

Charges à imputer

Autres

Montants
3,694,572
13,496
3,631,484

**N° 9. Eléments de l'actif et du passif relatifs à la gestion pour compte propre au profit de tiers de fonds collectifs de retraite (art. 40)**

Postes et sous-postes de l'actif concernés (*)	Exercice clôturé	Postes et sous-postes du passif concernés (*)	Exercice clôturé
TOTAL		TOTAL	

(\*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).



**N° 10. Informations concernant les comptes techniques (suite et fin)****II. Assurances vie**

Libellé	Codes	Montants
A. Affaires directes		
1) Primes brutes :	8.10.07.720.1	
a) 1. Primes individuelles :	8.10.08	
2. Primes au titre de contrats de groupe :	8.10.09	
b) 1. Primes périodiques :	8.10.10	
2. Primes uniques :	8.10.11	
c) 1. Primes de contrats sans participation aux bénéfices :	8.10.12	
2. Primes de contrats avec participation aux bénéfices :	8.10.13	
3. Primes de contrats lorsque le risque de placement n'est pas supporté par l'entreprise :	8.10.14	
2) Solde de réassurance	8.10.15	
3) Commissions (art. 37):	8.10.16	
 B. Affaires acceptées		
Primes brutes :	8.10.17.720.1	
 <b>III. Assurances non-vie et vie, affaires directes</b>		
Primes brutes :		
- en Belgique :	8.10.18	80,531,489
- dans les autres états de la CEE :	8.10.19	1,740,525,488
- dans les autres pays :	8.10.20	362,739,644

**N° 11. Etat relatif au personnel employé.**

Quant au personnel :

- A. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent, au sujet des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou par une convention de premier emploi

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.10	2,684	2,619
b) l'effectif moyen du personnel occupé par l'entreprise pendant l'exercice précédent, calculé en équivalents temps plein conformément à l'article Art. 1:24 §4 du Code des sociétés et des associations, et ventilé en fonction des catégories suivantes	8.11.11	2,829	2,683
- personnel de direction	8.11.11.1	22	22
- employés	8.11.11.2	2,807	2,661
- ouvriers	8.11.11.3		
- autres	8.11.11.4		
c) le nombre d'heures prestées	8.11.12	4,585,236	4,451,518

- B. Les indications suivantes relatives à l'exercice et à l'exercice précédent au sujet du personnel intérimaire et des personnes mises à la disposition de l'entreprise

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
a) leur nombre total à la date de clôture de l'exercice	8.11.20	9	6
b) l'effectif moyen calculé en équivalents temps plein de manière analogue à celle des travailleurs inscrits au registre du personnel	8.11.21	5	2
c) le nombre d'heures prestées	8.11.22	14,520	9,238

**N° 12. Etat relatif à l'ensemble des frais d'administration et de gestion, ventilé par nature.**

(Un astérisque (\*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe au présent arrêté )

Dénominations	Codes	Montants
<b>I. Frais de personnel*</b>	<b>8.12.1</b>	<b>290,343,750</b>
1. a) Rémunérations	8.12.111	197,953,787
b) Pensions	8.12.112	55,197,186
c) Autres avantages sociaux directs	8.12.113	22,678,076
2. Cotisations patronales d'assurance sociales	8.12.12	24,633,845
3. Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	8.12.13	5,108,894
4. Autres dépenses de personnel	8.12.14	3,007,082
5. Provisions pour pensions et pour charges salariales et sociales	8.12.15	-20,199,538
a) Dotations (+)	8.12.15.1	1,027,207
b) Utilisations et reprises (-)	8.12.15.2	( 21,226,744 )
[6. Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	8.12.16 ]	1,964,419
<b>II. Biens et services divers*</b>	<b>8.12.2</b>	<b>384,916,755</b>
<b>III. Amortissements et réductions de valeur sur actifs incorporels et corporels autres que les placements*</b>	<b>8.12.3</b>	<b>11,297,021</b>
<b>IV. Provisions pour autres risques et charges*</b>	<b>8.12.4</b>	<b>155,000</b>
1. Dotations (+)	8.12.41	505,000
2. Utilisations et reprises (-)	8.12.42	( 350,000 )
<b>V. Autres charges courantes*</b>	<b>8.12.5</b>	<b>0</b>
1. Charges fiscales d'exploitation*	8.12.51	0
a) Précompte immobilier	8.12.511	0
b) Autres	8.12.512	0
2. Contributions aux organismes publics*	8.12.52	0
3. Charges théoriques*	8.12.53	0
4. Autres	8.12.54	0
<b>VI. Frais d'administration récupérés et autres produits courants (-)</b>	<b>8.12.6</b>	<b>( 84,052,162 )</b>
1. Frais d'administration récupérés	8.12.61	89,203,411
a) Rémunérations reçues pour les prestations de gestion de fonds collectifs de retraite pour compte de tiers	8.12.611	0
b) Autres*	8.12.612	89,203,411
2. Autres produits courants	8.12.62	-5,151,248
<b>TOTAL</b>	<b>8.12.7</b>	<b>602,660,365</b>

Ainsi modifié par l'article 10, § 2 de l'arrêté royal du 4 août 1996.

**N°13. Autres produits, autres charges**

A. Ventilation des AUTRES PRODUITS (poste 7. du compte non technique), s'ils sont importants.

Différences de change

B. Ventilation des AUTRES CHARGES (poste 8. du compte non technique), si elles sont importantes.

Amortissements

Différences de change

Autres

Montants
23,797,754
9,357,173
43,028

**N°14. Résultats exceptionnels**

A. Ventilation des PRODUITS EXCEPTIONNELS (poste 11. du compte non technique), s'ils sont importants.

Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels

B. Ventilation des CHARGES EXCEPTIONNELLES (poste 12. du compte non technique), si elles sont importantes.

Décommissionnement système informatique

Provisions pour restructuration

Autres charges exceptionnelles relatives aux frais de restructuration

Montants
3,877,717
22,225,135
3,191,597
1,529,522

**N° 15. Impôts sur le résultat**

A. DETAIL DU POSTE 15 a) 'Impôts':

1. Impôts sur le résultat de l'exercice :

- a. Versements anticipés et précomptes remboursables
- b. Autres éléments imputables
- c. Excédent de versements anticipés et/ou de précomptes remboursables portés à l'actif (-)
- d. Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a.) du passif)

2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :

- a) Suppléments d'impôts dus ou versés :
- b) Suppléments d'impôts estimés (portés au poste G.V.1.a) du passif ou provisionnés (portés au poste E.II.2. du passif)

Codes	Montants
8.15.1.634	44,242,354
8.15.1.634.1	22,690,405
8.15.1.634.11	1,050,700
8.15.1.634.12	
8.15.1.634.13	( )
8.15.1.634.14	21,639,705
8.15.1.634.2	21,551,949
8.15.1.634.21	21,551,949
8.15.1.634.22	

**N° 15. Impôts sur le résultat**

- B. PRINCIPALES SOURCES DES DISPARITES ENTRE LE BENEFICE, AVANT IMPOTS, exprimé dans les comptes ET LE BENEFICE TAXABLE ESTIME, avec mention particulière de celles découlant de décalages dans le temps entre le bénéfice comptable et le bénéfice fiscal  
(si le résultat de l'exercice en est influencé de manière sensible au niveau des impôts)

Montants
-3,526,449
655,000

- C. INCIDENCE DES RESULTATS EXCEPTIONNELS SUR LE MONTANT DES IMPÔTS SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

**N° 15. Impôts sur le résultat (suite et fin)**

D.SOURCES DE LATENCES FISCALES (dans la mesure où ces indications sont importantes pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise)

## 1. Latences actives

- Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
- RDT reportés
- Taxation des coûts de pension IAS 19

## 2. Latences passives

Codes	Montants
8.15.4.1	57,171,441
8.15.4.11	31,051,640
8.15.4.12	23,446,801
8.15.4.13	2,673,000
8.15.4.2	0

**N° 16. Autres taxes et impôts à charge de tiers**

Codes	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
A. Taxes :		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	8.16.11 138,023,784	138,670,934
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	8.16.12 1,248,983	2,647,406
B. Montants retenus à charge de tiers, au titre de :		
1. Précompte professionnel	8.16.21 52,044,617	48,893,230
2. Précompte mobilier (sur dividendes)	8.16.22	

**N° 17. Droits et engagements hors bilan (art. 14)**

(Un astérisque (\*) à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe à l'arrêté du 17/11/1994)

	Codes	Montants
A. Garanties constituées ou irrévocablement promises par des tiers pour compte de l'entreprise* :	8.17.00	
B. Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour compte de tiers* :	8.17.01	26,858,184
C. Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements* :		
a) de l'entreprise :	8.17.020	14,104,215
b) de tiers :	8.17.021	80,599,000
D. Garanties reçues* (autres qu'en espèces) :		
a) titres et valeurs de réassureurs (CFR. Chapitre III, Définitions et notes explicatives : poste C.III.1 et 2 de l'actif et F. du passif) :	8.17.030	
b) autres :	8.17.031	69,832,286
E. Marchés à terme* :		
a) opérations sur titres (achats) :	8.17.040	
b) opérations sur titres (ventes) :	8.17.041	
c) opérations sur devises (à recevoir) :	8.17.042	
d) opérations sur devises (à livrer) :	8.17.043	
e) opérations sur taux d'intérêt (achats, ...) :	8.17.044	
f) opérations sur taux d'intérêt (ventes, ...) :	8.17.045	
g) autres opérations (achats, ...) :	8.17.046	
h) autres opérations (ventes, ...) :	8.17.047	
F. Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise* :	8.17.05	
G. Nature et objectif commercial des opérations non inscrites au bilan, ainsi que l'impact financier de ces opérations, à condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation de ces risques ou avantages est nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'entreprise.	8.17.06	
Gbis. La nature et l'impact financier des événements significatifs postérieurs à la date de clôture du bilan qui ne sont pas pris en compte dans le compte de résultats ou dans le bilan.	8.17.06B	
H. Autres (à spécifier) :	8.17.07	3,228,056
Engagements liés aux locations bureaux	8.17.071	95,000
Engagement - garanties financières données	8.17.072	434,907
Engagement financier donnés dans des fonds communs de placement à risque	8.17.073	2,698,150
Afin de permettre la continuité de leurs activités, Euler Hermes SA (NV) continuera à fournir entre autres un soutien financier à Euler Hermes Hellas Services Limited pour au moins les 12 prochains mois.		

N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Postes du bilan concernés	Codes	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
		Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
- C. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.222	564,495,430	512,084,567		
1 + 3 Participations	8.18.222.01	411,197,750	415,686,459		
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.222.02	153,297,680	96,398,108		
- subordonnés	8.18.222.021	0	0		
- autres	8.18.222.022	153,297,680	96,398,108		
- D. II.Placements dans des entreprises liées et participations	8.18.232				
1 + 3 Participations	8.18.232.01				
2 + 4 Bons, obligations et créances	8.18.232.02				
- subordonnés	8.18.232.021				
- autres	8.18.232.022				
- E. Créances	8.18.41	382,427,326	369,383,075		
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes	8.18.411	558,434	602,528		
II. Créances nées d'opérations de réassurance	8.18.412	105,446,817	94,972,492		
III. Autres créances	8.18.413	276,422,075	273,808,055		
- B. Passifs subordonnés	8.18.12	0	0		
- G. Dettes	8.18.42	1,124,384,364	1,056,202,046		
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8.18.421	247,619,812	246,786,552		
II. Dettes nées d'opérations de réassurance	8.18.422	318,085,740	232,314,437		
III. Emprunts obligataires non subordonnés	8.18.423	0	0		
IV. Dettes envers des établissements de crédit	8.18.424	0	0		
V. Autres dettes	8.18.425	558,678,812	577,101,057		

**N° 18. Relations avec les entreprises liées et les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation  
(suite et fin)**

	Codes	Entreprises liées	
		Exercice clôturé	Exercice précédent
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	8.18.50	26,858,184	32,512,881
- GARANTIES PERSONNELLES ET REELLES constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.51		
- Autres engagements financiers significatifs	8.18.52		
- Produits provenant des terrains et constructions	8.18.53		
- Produits provenant d'autres placements	8.18.54		

**N° 18bis. Relations avec des entreprises associées (\*).**

	Code	Exercice clôturé	Exercice précédent
1° Montant des immobilisations financières	8.18.60	20,226,996	20,226,996
- Participations	8.18.60.1	20,226,996	20,226,996
- Créances subordonnées	8.18.60.2		
- Autres créances	8.18.60.3		
2° Créances sur des entreprises associées	8.18.61		
- A plus d'un an	8.18.61.1		
- A un an au plus	8.18.61.2		
3° Dettes envers des entreprises associées	8.18.62		
- A plus d'un an	8.18.62.1		
- A un an au plus	8.18.62.2		
4° Garanties personnelles et réelles	8.18.63		
- Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	8.18.63.1		
- Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	8.18.63.2		
5° Autres engagements financiers significatifs	8.18.64		

(\* ) Entreprises associées au sens de l'article 1:21 du Code des sociétés et des associations.

**N° 19. Relations financières avec :**

A.les administrateurs et gérants;

B.les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'entreprise sans être liées à celle-ci;

C.les autres entreprises contrôlées directement ou indirectement par les personnes citées sous B.

1.Créances sur les personnes précitées

2.Garanties constituées en leur faveur

3.Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

4.Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats,

- aux administrateurs et gérants

- aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Montants
8.19.1	
8.19.2	
8.19.3	
8.19.41	144,996
8.19.42	

Le taux d'intérêt, les conditions essentielles et les montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé relatifs aux points 1., 2. et 3. susvisés

**N° 19bis. Relations financières avec le ou les commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié /ils sont liés.**

	Codes	Montants
1. Emoluments du (des) commissaire(s) (*)	8.19.5	1,912,871
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par le(s) commissaire(s)	8.19.6	
- Autres missions d'attestation	8.19.61	
- Missions de conseils fiscaux	8.19.62	
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale	8.19.63	
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'entreprise par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	8.19.7	
- Autres missions d'attestation	8.19.71	52,697
- Missions de conseils fiscaux	8.19.72	4,544
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale	8.19.73	0

(\*) ce montant est relatif aux honoraires de PwC (et de son réseau) pour l'audit d'Euler Hermes SA et de toutes ses succursales

	Codes	Montants
1. Emoluments du (des) commissaire(s) (**)	8.19.5	2,720,532
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	8.19.6	
- Autres missions d'attestation	8.19.61	
- Missions de conseils fiscaux	8.19.62	
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale	8.19.63	
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	8.19.7	
- Autres missions d'attestation	8.19.71	103,597
- Missions de conseils fiscaux	8.19.72	23,097
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale	8.19.73	47,986

(\*\*) ce montant est relatif aux honoraires de PwC (et de son réseau) pour l'audit d'Euler Hermes SA, de toutes ses succursales et de toutes ses filiales

Mentions en application de l'article 3:64, paragraphes 2 et 4 du Code des sociétés et des associations

**N° 20. Règles d'évaluations**

(Cet état est notamment visé par les articles : 12 bis, § 5; 15; 19, 3ème alinéa; 22bis, 3ème alinéa; 24, 2ème alinéa; 27, 1°, dernier alinéa et 2°, dernier alinéa; 27 bis, § 4, dernier alinéa; 28, § 2, 1er et 4e alinéas; 34, 2ème alinéa; 34 quinquies, 1er alinéa; 34 sexies, 6°, dernier alinéa; 34 septies, § 2 et par le Chapitre III. 'Définitions et notes explicatives', Section II, poste 'loyer théorique'.)

A.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire (hormis les placements du poste D. de l'actif)

**1. Constitution et ajustements d'amortissements****B. ACTIFS INCORPORELS**

1. Goodwill : 20% par an

2. Autres immobilisations incorporelles :

- Frais d'études et développements internes de l'informatique : 12.5% par an
- Frais d'études et développements externes de l'informatique : 12.5% par an
- Frais d'études et développements de la micro-informatique (Software) : 1/3 par an sur acquisition depuis 95

**C. PLACEMENTS**

1. Terrains et constructions :

- Immeuble social construction et aménagement : 3% par an
- Immeuble social plus-value de réévaluation : 5% par an
- Immeuble social chaudière : 10% par an

2. Autres immeubles destinés à la location : 3% par an

**F. AUTRES ELEMENTS D'ACTIF****I. Actifs corporels :**

1. Installations machines équipement électronique et outillage :

- Installation locaux : 20% par an
- Aménagement locaux (Rénovation) : 10% par an
- Machine de bureau : 20% par an
- Equipement administratif : 10% par an
- Equipement installations sociales : 10% par an
- Equipement services généraux : 20% par an
- Equipement électronique : 20% par an
- Equipement électronique micro-informatique (hardware) : 1/3 par an à partir des acquisitions 1995
- Equipement télécommunication : 20% par an
- Equipement télécommunication micro-informatique (Hardware) : 1/3 par an à partir acquisitions 1996

2. Mobilier et matériel roulant :

- Mobilier de bureau : 10% par an
- Matériel roulant à l'état neuf : 20% par an
- Matériel roulant d'occasion : 1/3 par an

3. Stock et autres corporels :

- Biens acquis en location-financement (équipement électronique) la charge du premier exercice se calculera au prorata temporis du nombre de mois à compter du mois d'installation ou de livraison. Les taux annuels sont les mêmes que ceux énumérés ci-dessus.

**2. Réductions de valeurs****PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIEES ET PARTICIPATIONS :**

- Participations actions & parts sur base de la valeur intrinsèque : les moins-values durables font l'objet d'une réduction de valeur

- Créances et titres à revenu fixe : réduction de valeur si le remboursement à l'échéance est incertain ou compromis pour la totalité ou partiellement.

**ACTIONS PARTS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE :**

- Titres cotés : une réduction de valeur est actée en cas de moins-value conformément à l'A.R. du 17-11-1994. Une réduction de valeur est actée pour toute action dont la valeur boursière est en déclin par rapport au coût d'acquisition moyen sur une durée consécutive d'au minimum 9 mois ou dont la valeur de marché est inférieure d'au minimum 20% à la valeur d'acquisition, pour un montant équivalent à la différence entre la valeur boursière et la valeur d'acquisition diminuée de 20%. Les deux règles explicitées ci-dessus sont indépendantes l'une de l'autre de sorte qu'une réduction de valeur sera actée dans le cas où au minimum une des conditions susmentionnée est respectée.

OBLIGATIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET CREANCES : réduction de valeur actée liée aux risques pouvant affecter les engagements résultants du titre, comme le risque de non remboursement partiel ou total du capital à l'échéance, le retard ou le non paiement d'intérêts, la modification défavorable des conditions liées au titre ou à la créance. Une réduction de valeur est actée lorsque la valeur de marché est inférieure de 20% au coûts amorti sur une durée de 6 mois consécutifs, pour un montant équivalent à la différence entre la valeur de marché et le coût amorti. Une réduction de valeur est aussi actée lorsque la valeur de marché est inférieure de 80% au coût amorti, pour un montant équivalent entre la valeur de marché et le coût amorti. Les différences entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement finale des titres sont prises en résultat au prorata temporis.

VALEURS DISPONIBLES : Réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur prix d'acquisition, après application de cette règle individuelle.

### 3. Provisions pour risques et charges

Ces provisions sont constituées avec prudence sincérité et bonne foi pour couvrir tous les risques et charges prévus. Lorsqu'elles deviennent sans objet elles sont reprises en résultat.

### 4. Provisions techniques

#### A. PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES

Ces provisions sont estimées sur base des primes comptabilisées en fonction de la durée des risques sous-jacents et du type de police d'assurance concernée.

#### B. PROVISIONS POUR SINISTRES

Ces provisions sont déterminées:

1) Par des méthodes actuarielles, principalement mais pas exclusivement Bornhuetter Ferguson et Chain ladder. Ces méthodes se basent sur le montant des créances sinistrées non indemnisées et sur la cadence de paiement historique des créances sinistrées indemnisées. Une provision pour sinistres survenus mais non connus est ajoutée à la provision pour sinistres survenus et connus.

2) Par des évaluations ou dossier par dossier.

3) Par des communications et informations obtenues des cédantes pour les activités de réassurance acceptée.

#### C. PROVISION POUR EGALISATION (MB 26.10.1994)

La méthode utilisée est la n°4 de l'Addendum à l'arrêté ministériel du 1er Août 1994 publié au Moniteur Belge du 12 Octobre 1994 p.25914 approuvant le Règlement n°8 de l'Office de Contrôle des assurances. Règlement relatif aux méthodes de calcul de la provision pour égalisation dans la branche assurance-crédit. Elle se base sur des données de sinistralité disponibles des 30 dernières années au maximum.

#### D. PROVISION POUR PARTICIPATION BENEFICIAIRE

Cette provision est déterminée, globalement ou police par police, en fonction du résultat encouru présumé des polices qui peuvent prétendre à une participation bénéficiaire en fonction de leur sinistralité.

### 5. Réévaluations

Il y a réévaluation en fonction des réductions de valeur qui ont été actées antérieurement sur les mêmes bases d'évaluation mais limitées à leur valeur comptable ou d'acquisition initiales.

### 6. Autres

#### A. PREVISION DE RECUPERATIONS :

Les estimations de récupérations sur sinistres réglés ou à régler sont évaluées globalement par une méthode actuarielle tenant compte d'observations historiques et sur base de statistiques développées après prise en compte des coûts de portage et des charges futures de récupération.

#### B. PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Elle est calculée sur base des provisions en fonction des taux de cession en application sur les traités en vigueur par année de compétence.

#### C. COMPTABILISATION DES BORDEREAUX DE REASSURANCE ACCEPTES NON RECUS :

Les primes à recevoir commissions et sinistres à payer relatifs à des décomptes de réassurance acceptée non reçus en fin d'année mais couvrant des périodes comptables échues sont estimées par la méthode combinée (article 34 septies de l'A.R. du 17-11-1994).

#### D. BASE DE CONVERSION EN EUROS DES ELEMENTS CONTENUS DANS LES COMPTES ANNUELS QUI SONT OU QUI ETAIENT A L'ORIGINE EXPRIMES EN MONNAIES ETRANGERES:

Les postes d'actif affectés à la couverture des dettes et provisions techniques, les autres actifs circulants et les postes de passif exprimés à l'origine en monnaies étrangères sont redressés à la date du bilan sur base des cours moyens officiels du dernier jour ouvrable de la période de référence.

E. MODE D'IMPUTATION DANS LES COMPTES ANNUELS DES DIFFERENCES DE CHANGE : elles sont directement comptabilisées en résultat.

F. TITRES A REVENUS FIXES OU VARIABLES : le prix d'acquisition des avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques est établi par application de la méthode des prix moyens pondérés.

G. REPARTITION DES FRAIS GENERAUX :

Les frais généraux font l'objet : Pour une partie d'une imputation directe dans les rubriques de frais par destination. Pour l'autre partie d'une répartition par des clefs les plus objectives possibles en fonction des frais répartis. Exemple : Les frais de véhicules sont répartis en fonction du nombre de véhicules mis à disposition.

H. ECART DE CONVERSION :

Les écarts de change résultant de la conversion de la devise de transaction vers la devise fonctionnelle du siège belge ou de ses succursales sont enregistrés en compte de résultats. La conversion en euros, lors de leur intégration dans les comptes du siège belge, des comptes des succursales tenus dans la monnaie fonctionnelle de ces succursales, s'opère sur base du taux de change de clôture. Les écarts de conversion résultant des variations du cours des monnaies fonctionnelles des succursales par rapport à l'euro sont actés en résultats.

I. PROVISIONS POUR CHARGES DE RETRAITE COMPLEMENTAIRE :

La société comptabilise une provision pour charges de retraite complémentaire sur base d'un calcul IAS 19. Les revenus financiers ont été alloués directement au compte de résultat technique. Ceci est expliqué par le fait que le portefeuille financier est entièrement affecté à la couverture des passifs techniques.

B.Règles qui président aux évaluations dans l'inventaire en ce qui concerne les placements du poste D. de l'actif.

1.Placements autres que les terrains et constructions

2.Terrains et constructions

3.Autres

**N°21. Modifications aux règles d'évaluations (art. 16)(art. 17).**

A.Exposé des modifications et leurs justifications

Néant

B.Différence d'estimation résultant des modifications (à indiquer pour la première fois pour l'exercice au cours duquel ces modifications ont été effectuées).

Postes et sous-postes concernés (*)	Montants	Postes et sous-postes concernés (*)	Montants
Néant			

(\*) avec mention des chiffres et des lettres relatifs au libellé du poste ou du sous-poste concerné du bilan (exemple : C.III.2. obligations et autres titres à revenu fixe).

**N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés**

A. Informations à compléter par toutes les entreprises.

- L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif au comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances :

oui/non (\*) : non

- L'entreprise n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion pour la (les) raison(s) suivante(s) (\*) :

\* l'entreprise ne contrôle pas, seule ou conjointement, une ou plusieurs filiales de droit belge

ou étranger;

oui/non (\*) : non

\* l'entreprise est elle-même filiale d'une entreprise-mère qui établit et publie des comptes consolidés :

oui/non (\*) : oui

. Justification du respect des conditions prévues à l'article 8, paragraphes 2 et 3 de l'arrêté royal du 6 mars 1990 relatifs aux comptes consolidés des entreprises :

L'assemblée générale ordinaire de la Société a donné, à l'unanimité, son accord sur le recours au régime légal d'exemption porté par l'art.3.26 CSA lors de sa tenue le 08/05/24. Les comptes consolidés d'Allianz SE et les rapports de gestion et de contrôle traduits dans une des langues nationales seront communiqués via l'extranet One Gate à la BNB et publiée à la centrale des bilans avant le 30/06/25.

. Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A. ou le numéro national de l'entreprise-mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisé :

---

\* Biffer ce qui ne convient pas.

**N° 22. Déclaration relative aux comptes consolidés (suite et fin)**

B. Informations à compléter par l'entreprise si elle est filiale commune.

Nom, adresse complète du siège et s'il s'agit d'une entreprise de droit belge, le numéro de T.V.A.

ou le numéro national de l'(des) entreprise(s)-mère(s) et indication si cette (ces) entreprise(s)-mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation (\*\*):

Si l'(les) entreprise(s)-mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus (\*\*):

Allianz SE, Koeniginstrasse 28, 80802 Munich, Allemagne - TVA DE129274114

---

(\*\*) Si les comptes de l'entreprise sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part pour l'ensemble le plus grand et d'autre part pour l'ensemble le plus petit d'entreprises dont l'entreprise fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

**N° 23. Informations complémentaires à fournir par l'entreprise sur base  
du présent arrêté du 17/11/94**

L'entreprise mentionne les informations complémentaires exigées le cas échéant :

- par les articles :

2 bis; 4, 2ème alinéa; 6; 8; 10, 2ème alinéa; 11, 3ème alinéa; 19,4ème alinéa; 22; 27 bis, § 3, dernier alinéa;

33, 2ème alinéa; 34 sexies, § 1, 4°; 39.

- au chapitre III, section I de l'annexe :

pour les postes de l'actif C.II.1., C.II.3, C.III.7.c) et F.IV.

et

pour le poste du passif C.I.b) en C.IV.

**N° 24. Transactions effectuées par l'entreprise avec des parties liées à des conditions autres que celles du marché**

L'entreprise mentionne les transactions effectuées avec des parties liées, y compris le montant de ces transactions, la nature de la relation avec la partie liée ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire à l'appréciation de la situation financière de l'entreprise, lorsque ces transactions présentent une importance significative et n'ont pas été conclues aux conditions normales du marché.

Les informations précitées peuvent être agrégées en fonction de leur nature sauf lorsque des informations distinctes sont nécessaires pour comprendre les effets des transactions avec des parties liées sur la situation financière de l'entreprise.

Cette information n'est pas requise pour les transactions qui ont lieu entre deux ou plusieurs membres d'un groupe, à condition que les filiales qui sont parties à la transaction soient détenues en totalité par un tel membre.

Les termes « parties liées » ont le même sens que dans les normes comptables internationales adoptées conformément au Règlement (CE) n° 1606/2002.

La société a principalement des transactions avec des parties liées qui font entièrement partie d'un groupe.

Conformément à l'AR du 13 mars 2011, de telles transactions ne doivent pas être mentionnées dans cette annexe.

Les autres transactions avec des parties liées ne sont pas matérielles par rapport aux comptes annuels considérés dans leur ensemble.

**N° 25. Engagement hors bilan OPCI**

Reconnaissance d'une obligation de rachat des intérêts minoritaires de l'OPCI EH Real Estate,

L'OPCI Euler Hermes Real Estate a été constituée en 2011 et détient à son actif l'ancien siège d'Euler Hermes Groupe, situé 1 rue Euler à Paris. EH SA détient une participation à hauteur de 60 % au sein de l'OPCI EH Real Estate, les 40 % restants étant détenus par des investisseurs minoritaires.

Conformément à la clause de liquidité prévue dans le pacte d'actionnaires, signé avec ces derniers en 2012, EH SA se trouve dans l'obligation de racheter cette participation à hauteur de 40%, pour sa valeur actuelle nette au moment de l'exercice de l'option, soit 81 millions d'euros à fin 2024.

Cette transaction a été reconnue dans les engagements hors bilan, cfr. annexe 17 code 8.17.021.

## 4. BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

306 -----

## ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

## TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL

## Au cours de l'exercice

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>				
Temps plein .....	1001	129.60	73.50	56.10
Temps partiel .....	1002	12.30	2.60	9.70
Total en équivalents temps plein (ETP).....	1003	139.00	75.70	63.30
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>				
Temps plein .....	1011	187,776.50	110,368.10	77,408.40
Temps partiel .....	1012	13,284.50	2,948.90	10,335.60
Total.....	1013	201,061.00	113,317.00	87,744.00
<b>Frais de personnel</b>				
Temps plein .....	1021	17,294,399.05		
Temps partiel .....	1022	959,952.65		
Total.....	1023	18,254,351.70	11,328,929.93	6,925,421.77
<b>Montant des avantages accordés en sus du</b>	1033	232,009.29	129,229.07	102,780.22

## Au cours de l'exercice précédent

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP.....	1003	136.60	71.20	65.40
Nombre d'heures effectivement prestées.....	1013	193,162.90	104,799.00	88,363.90
Frais de personnel.....	1023	17,502,921.07	10,566,767.30	6,936,153.77
Montant des avantages accordés en sus du salaire.....	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)**

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs.....</b>	105	126	14	136.80
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée.....	110	123	14	133.80
Contrat à durée déterminée.....	111	3		3.00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	112			
Contrat de remplacement.....	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes.....	120	72	3	74.50
de niveau primaire .....	1200	0	0	0.00
de niveau secondaire .....	1201	23	0	23.00
de niveau supérieur non universitaire .....	1202	11	1	11.80
de niveau universitaire .....	1203	38	2	39.70
Femmes.....	121	54	11	62.30
de niveau primaire .....	1210	0	0	0.00
de niveau secondaire .....	1211	16	4	19.10
de niveau supérieur non universitaire.....	1212	14	1	14.80
de niveau universitaire .....	1213	24	6	28.40
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction.....	130	5	0	5.00
Employés.....	134	121	14	131.80
Ouvriers.....	132			
Autres.....	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE**

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Nombre moyen de personnes occupées.....	150	1.00	
Nombre d'heures effectivement prestées.....	151	1,932.35	
Frais pour l'entreprise .....	152	104,417.88	

## TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice.....</b>	205	25	1	25.90
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée.....	210	13	1	13.90
Contrat à durée déterminée.....	211	12		12.00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	212			
Contrat de remplacement.....	213			
<b>SORTIES</b>	<b>Codes</b>	<b>1. Temps plein</b>	<b>2. Temps partiel</b>	<b>3. Total en équivalents temps plein</b>
<b>'Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice.....</b>	305	24	2	25.40
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée.....	310	14	2	15.40
Contrat à durée déterminée.....	311	10		10.00
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini.....	312			
Contrat de remplacement.....	313			
<b>Par motif de fin de contrat</b>				
Pension.....	340	3	2	4.40
Chômage avec complément d'entreprise.....	341			
Licenciement.....	342			1.00
Autre motif.....	343	21	3	21.00
dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants.....	350			

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés.....	5801	88	5811	78
Nombre d'heures de formation suivies.....	5802	4,361	5812	4,094
Coût net pour l'entreprise.....	5803	266,685	5813	236,380
dont coût brut directement lié aux formations.....	58031	176,012	58131	156,011
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs.....	58032	90,673	58132	80,369
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire).....	58033	0	58133	0
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés.....	5821	88	5831	78
Nombre d'heures de formation suivies .....	5822	445	5832	410
Coût net pour l'entreprise.....	5823	0	5833	0
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés .....	5841	0	5851	0
Nombre d'heures de formation suivies .....	5842	0	5852	0
Coût net pour l'entreprise .....	5843	0	5853	0

# Euler Hermes SA (NV)

AVENUE DES ARTS 56  
1000 BRUXELLES  
0403.248.596  
(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION  
ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DU 14 MAI 2025

**Allianz** 

Allianz  
Trade

Mesdames,  
Messieurs,

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des Sociétés et des Associations, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport de gestion pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Ces comptes, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable en vigueur.

L'exercice social 2024 a porté sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

## 1. Contexte macroéconomique et des affaires

---

### Qu'avons-nous appris en 2024 ?

L'année 2024 a été marquée par de nombreuses élections, avec des votes importants aux États-Unis, au sein de l'UE, au Royaume-Uni, à Taïwan, en Inde, en Indonésie, en Afrique du Sud et dans de nombreux autres pays. Les tensions politiques ont été particulièrement fortes en Europe, notamment en France, où le président Macron a dissous l'assemblée après la victoire du parti d'extrême droite aux élections européennes. En Allemagne, le gouvernement de coalition a fait face à une incertitude croissante, déstabilisant davantage la région. Aux États-Unis, l'élection de Donald Trump a marqué le début d'une nouvelle ère pour le commerce mondial et la politique migratoire, avec des annonces de règles migratoires plus strictes, de réductions fiscales et d'augmentations tarifaires, particulièrement contre la Chine. Ces mesures augmentent la possibilité d'une guerre commerciale, menaçant la stabilité économique mondiale. Bien qu'aucun nouveau conflit militaire n'ait éclaté en 2024, les conflits existants ont continué de définir le paysage géopolitique. En Europe, la guerre en Ukraine a persisté, exacerbant les défis liés à l'approvisionnement en énergie, notamment en ce qui concerne les exportations de gaz russe. Le conflit en Palestine a aggravé les tensions au Moyen-Orient, tandis que l'effondrement du régime syrien à la fin de l'année a ouvert la voie à une expansion israélienne, intensifiant l'instabilité régionale.

La croissance économique mondiale s'est stabilisée à +2,8% en 2024. Le Royaume-Uni et la zone euro ont connu une reprise modérée, principalement menée par l'Espagne et l'Italie, tandis que la France et l'Allemagne sont restées dans une impasse politique et économique. Les États-Unis ont maintenu une croissance de +2,8%, en ligne avec l'année précédente. Parmi les marchés émergents, la croissance en Amérique latine a très légèrement augmenté pour atteindre +2 %. L'Asie continue de surperformer le reste du monde en termes de croissance économique, particulièrement grâce à l'Inde où la croissance devrait atteindre +6.6% sur l'année calendaire (même s'il y a un ralentissement notable par rapport à l'année précédente). La Chine a également vu un ralentissement économique, la croissance passant de +5,3% à +4,9% en 2024, restant bien loin de ses pics historiques.

Après que les taux des banques centrales aient atteint des niveaux historiques les années précédentes, la BCE et la Fed ont procédé à des baisses significatives en réponse à l'atténuation des pressions inflationnistes. La BCE a réduit son taux directeur de 4% à 3%, tandis que la Fed l'a abaissé de 5,25-5,5% à 4,25-4,5%. Les défis budgétaires ont également dominé l'année, avec un endettement public atteignant des niveaux historiques, poussant de nombreux pays à annoncer ou mettre en œuvre des mesures d'austérité. En France, où la situation de la dette était particulièrement préoccupante, la consolidation budgétaire est devenue une question pressante.

2024 a également connu une augmentation des défaillances des entreprises, avec une hausse de +9% après +1% en 2022 et +7% en 2023. Les secteurs de la construction, du commerce de détail et des services ont été les plus touchés, avec des hausses significatives de la fréquence et de l'ampleur des faillites, soulignant les tensions financières auxquelles les entreprises étaient confrontées dans un environnement de plus en plus volatile.

## 2. Faits marquants de l'exercice 2024

---

### 2.1. Capital et actionariat

Au 31 décembre 2024, le nombre d'actions composant le capital social d'Euler Hermes SA (NV) s'élève à 2 925 155 dont 78 340 actions propres.

Au 31 décembre 2024, Euler Hermes Group détient 2 846 815 actions sur un total de 2 925 155, soit 97,3% des actions et Euler Hermes Group est détenue à 100% par Allianz. Euler Hermes SA (NV) est intégré dans le périmètre de consolidation d'Allianz Group.

### 2.2. Vente de EH Ré SA (Luxembourg)

Jusqu'à mi 2024, le groupe Euler Hermes disposait de 2 entités de réassurance : EH Re AG (Suisse) and EH Ré SA (Luxembourg), agissant en tant que réassureurs auprès des entités du périmètre consolidé EH SA, mais sans être intégrées au sein de ce périmètre.

Le 26 janvier 2024, EH Re AG (Suisse) a signé un accord pour la vente de 100% des parts détenues au sein de EH Ré SA (Luxembourg). La procédure d'approbation auprès des régulateurs : le Commissariat aux Assurances (régulateur Luxembourgeois) et la FINMA (régulateur Suisse) s'est achevée pendant le 2ème trimestre 2024 et la transaction a été finalisée le 20 juin 2024.

En amont de la transaction, les étapes suivantes ont été réalisées :

- Tous les traités de réassurance contractés par EH Re SA ont été transférés par novation à EH Re AG ;
- Tous les contrats intragroupes ont été résiliés et les soldes intragroupes résiduels ont été apurés.

### 2.3. Déconsolidation de la Russie

Les titres de participation et les activités liées aux entités EH Russia (entité d'assurance) et Credit Management Russia (entité de service) ont été vendus en 2024 au management local. La transaction a été finalisée le 3 juin 2024 après réception de toutes les approbations requises par Euler Hermes Group.

### 2.4. Optimisation des activités de recouvrement

Dans le cadre de ses opérations courantes, Euler Hermes SA assurait des activités de recouvrement de créances sur les marchés belge et luxembourgeois. Dans une démarche d'harmonisation et d'optimisation des processus au sein du Groupe, Euler Hermes SA a pris la décision stratégique de transférer les activités de recouvrement à Euler Hermes Services Belgique SA, avec une date d'effet au 13 décembre 2024.

### 2.5. OPCI EH Real Estate

L'OPCI Euler Hermes Real Estate a été constituée en 2011 et détient à son actif l'ancien siège d'Euler Hermes Group, situé 1 rue Euler à Paris. EH SA détient une participation à hauteur de 60% au sein de l'OPCI EH Real Estate, les 40% restants étant détenus par des investisseurs minoritaires.

Conformément à la clause de liquidité prévue dans le pacte d'actionnaires, signé avec ces derniers en 2012, à fin 2024 EH SA se trouverait dans l'obligation de racheter cette participation à hauteur de 40%, pour sa valeur actuelle nette au moment de l'exercice de l'option, soit 81 millions d'euros (2023 : 85 millions d'euros).

À fin 2024, cette option n'a pas été exercée. Cette transaction a été reconnue dans les engagements hors bilan et a été mentionnée en annexe 25 des comptes annuels.

## 2.6. Restructurations

Euler Hermes SA a reconnu des charges de restructuration, principalement pour la mise hors service de l'IT et les charges de personnel. Les charges de restructuration de l'IT pour 22 millions d'euros, correspondent aux frais de mise hors service des systèmes obsolètes, préalable à la mise en place d'une nouvelle plateforme IT.

## 3. Activité de la Société

---

### 3.1. Bilan

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres, après affectation d'un profit de EUR 158.999.946 et tenant compte de la proposition de versement d'un dividende de EUR 159.000.000, s'élèvent à EUR 862.402.539 (contre EUR 861.787.003 en 2023).

Les placements financiers ont augmenté et s'élèvent, en fin d'exercice, à EUR 2.238.008.196 (contre EUR 2.213.180.208 en 2023).

Les provisions techniques ont augmenté au cours de l'exercice de EUR 84.853.011, portant le solde de clôture à EUR 3.388.341.036; cette augmentation reflète l'augmentation des limites couvertes par EH SA. La part des réassureurs dans les provisions techniques, telle que présentée à l'actif du bilan, a augmenté de EUR 51.607.521 et s'élève à EUR 2.251.512.314.

Les dettes s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à EUR 1.399.481.259 soit une augmentation de EUR 28.647.679.

La combinaison des éléments repris ci-dessus porte le total du bilan à EUR 5.958.631.836 (contre EUR 5.844.406.680 lors de la clôture précédente).

Les dettes vis-à-vis d'établissements de crédit s'élèvent à EUR 60.239.200. La Société n'a pas de dettes subordonnées.

### 3.2. Compte de résultat

Les primes acquises avant cession se montent à EUR 2.360.799.435 au 31 décembre 2024, soit une évolution négative de EUR 17.184.631 (0,72%).

Les sinistres bruts s'élèvent à EUR 871.984.424. La sinistralité reflète la normalisation des niveaux d'insolvabilités et de faillites avec une augmentation de la fréquence des sinistres ainsi qu'une augmentation de la sévérité. L'augmentation progressive par rapport aux années précédentes et les niveaux historiquement bas sont dus aux plans de soutien public aux économies nationales mis en place principalement en 2020 et 2021.

La réserve d'égalisation a augmenté de EUR 5.329.525 par rapport à l'année précédente. La Société a continué à utiliser la méthode 4 prévue au règlement n°8 de l'OCA relatif aux méthodes de calcul de la provision pour égalisation dans la branche assurance-crédit.

Sur base des éléments susmentionnés, le résultat technique se solde par un profit de EUR 211.913.284 (contre un profit de EUR 121.952.525 en 2023).

Le compte de résultat est positivement impacté par l'évolution des produits nets générés par nos placements (en 2024 EUR 74.189.418 contre EUR 54.942.372 au cours de l'exercice précédent).

Les frais d'exploitation s'élèvent à EUR 146.805.885.

Le résultat exceptionnel s'élève à EUR -23.068.537 principalement constitué par des charges exceptionnelles au titre de frais de restructuration.

La charge d'impôt s'élève à EUR 44.242.354, soit un taux d'imposition de 22%.

## 4. Proposition d'affectation du résultat

---

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés.

L'année 2024 s'est soldée par un bénéfice de EUR 158.999.946.

Le montant du dividende à distribuer, au titre de l'exercice 2024, s'élève à EUR 159 millions, et il provient de :

Bénéfice de l'exercice :	EUR 158.999.946
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	EUR 54

Le bénéfice reporté s'élève à EUR 166.940.950.

Nous portons à votre attention que la réserve légale ayant atteint un dixième du capital social de la Société, l'affectation d'au moins un vingtième du bénéfice de l'exercice à la réserve légale cesse d'être obligatoire conformément aux réglementations en vigueur en Belgique.

## 5. Activité de la Société en matière de recherche et de développement

---

La Société mène des activités de recherche et développement.

Euler Hermes a développé un modèle interne pour la gestion du capital risque et le processus de décision associé. Ce modèle contribue à la réalisation de produits d'assurance, à la définition des prix et des stratégies d'assurance des risques. L'objectif de ce modèle est d'apporter des produits d'assurance compétitifs sur le marché.

L'activité de R&D, dans le cadre de ce modèle interne général, comprend le développement de deux projets de développement de modélisation distincts. Le premier est un modèle de simulation pour la modélisation des pertes financières ainsi que du capital-risque. Le second est un modèle de tarification permettant de couvrir les risques de nos produits.

## 6. Gestion des risques

---

### 6.1. Structure générale

Euler Hermes, pour l'entité Euler Hermès SA, a recours à un modèle interne pour ses estimations de besoin en capital de solvabilité, au lieu du modèle standard, conformément à l'approbation reçue par le régulateur Belge local : la NBB (National Bank of Belgium), ainsi que par le régulateur d'Allianz Group Allemand : la BaFin (German Federal Financial Supervisory Authority).

Euler Hermes a choisi d'utiliser un modèle interne pour les raisons suivantes :

- malgré une représentation adéquate du risque (risque ordinaire et non ordinaire, récession/événements provoquant des sinistres importants), la calibration des composants actuariels ne représente pas le profil de risque d'Euler Hermes ;
- la formule standard ne permet pas la diversification géographique entre les régions alors que Euler Hermes considère que les différentes régions prises en compte ne sont pas corrélées ;
- la formule standard ne permet pas de prendre en compte les mesures de gestion inscrites dans les polices d'assurance-crédit commerciales au travers desquelles Euler Hermes gère son risque ;
- le modèle standard est basé sur les primes acquises ce qui n'est pas le paramètre de risque adéquat de l'activité d'Euler Hermes.

Certaines autres sociétés d'assurance du Groupe, par exemple Euler Hermes Poland et les joint-ventures dans le périmètre de Solvabilité II, n'ont pas pu être intégrées au modèle interne en raison

de leur taille et/ou du poids de leur passé. Euler Hermes utilise soit le modèle standard soit une approche déduite en retirant du ratio de solvabilité d'Euler Hermes en tant que groupe, d'une part les fonds propres et d'autre part les fonds propres requis.

De plus, Euler Hermes inclut dans le périmètre de calcul du ratio de solvabilité une filiale régulée en tant qu'activité bancaire (Euler Hermes Crédit France) et une filiale de gestion d'actif (Euler Hermes Asset Management).

Enfin, Euler Hermes a établi un cadre solide de gestion du risque de l'entreprise et des procédures de reporting en accord avec les directives de Solvabilité II.

## 6.2. Le ratio économique Solvency II au 31 décembre 2024 (non audité)

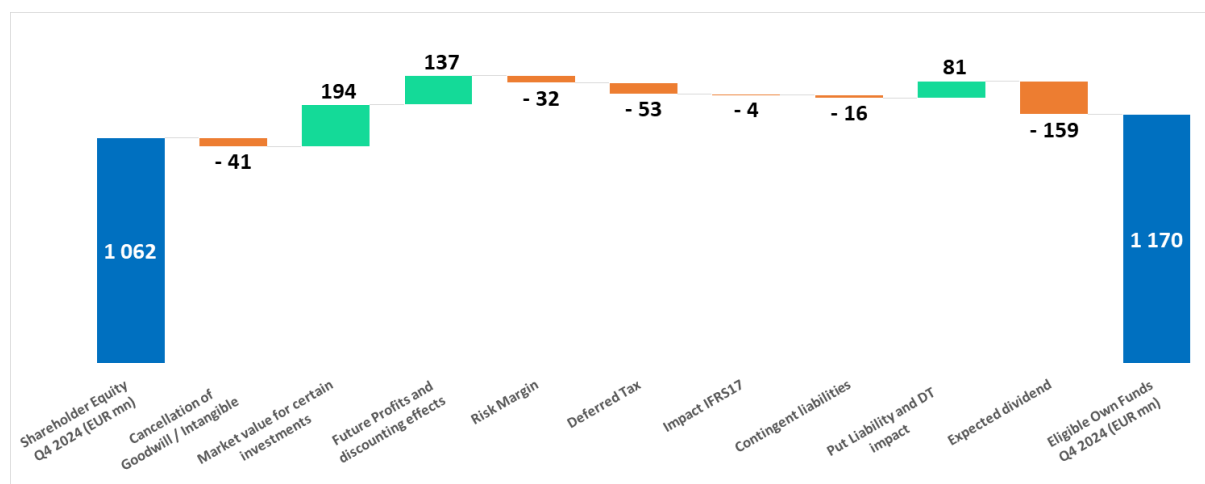
Le ratio économique Solvabilité II s'obtient en divisant les Fonds Propres Éligibles par le Capital de Solvabilité Requis. Il atteint 180% après le paiement d'un dividende ordinaire de EUR 159 millions au titre de l'exercice 2024, qui doit être approuvé par l'assemblée des actionnaires.

(en millions €)	Au 31 décembre 2024
Fonds Propres Éligibles	1.170
Capital de Solvabilité Requis	648
<b>Ratio économique Solvabilité II</b>	<b>180%</b>

### Fonds Propres Éligibles :

Les Fonds Propres Éligibles s'élèvent à EUR 1.170 millions au 31 décembre 2024. Ils se composent principalement de Fonds Propres de niveau 1. Euler Hermes n'a pas d'effet de levier et n'utilise aucuns Fonds Propres complémentaires.

Le rapprochement entre le capital IFRS d'Euler Hermes SA et les Fonds Propres Solvabilité II se présente comme suit :



L'annulation d'actifs incorporels à hauteur de EUR -40,6 millions concerne d'une part un goodwill d'un montant de EUR -5,7 millions et d'autre part des actifs incorporels d'un montant de EUR -34,9 millions.

La valeur de marché de placements déterminés, d'un montant de EUR 194 millions, provient essentiellement des contributions de l'OPCI, de EH Pologne, EH Crédit France et de EH Recouvrement France.

Les dividendes prévisibles, d'un montant de EUR 159 millions, seront payés en 2025.

### Variation des fonds propres éligibles :

Les Fonds Propres Éligibles ont augmenté de EUR 22 millions au cours de 2024, passant de EUR 1.148 millions (Q4 2023) à EUR 1.170 millions au 31 décembre 2024.

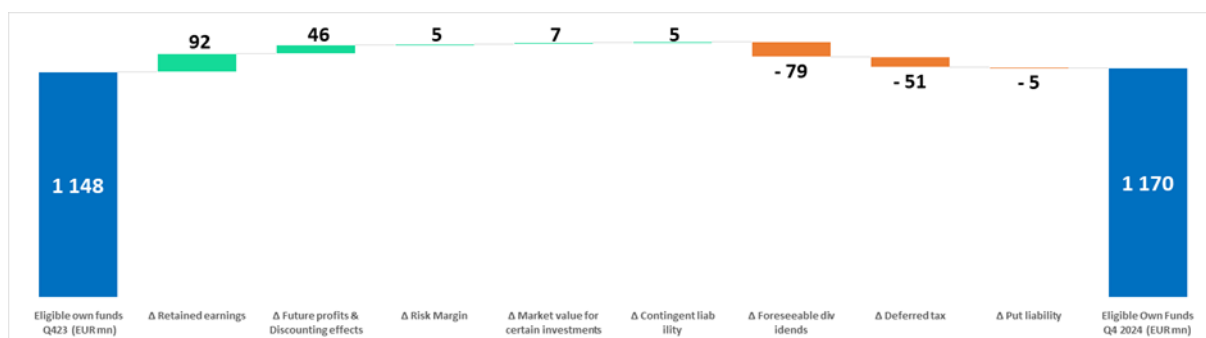
Les principaux éléments permettant d'expliquer les variations négatives sont les suivants :

- Le changement dans les dividendes prévisibles de EUR -79 millions
- L'impact négatif de l'augmentation des passifs des impôts différés de EUR -51 millions
- La variation de la dette liée à l'option de EUR -4,6 millions

Les principaux éléments positifs expliquant ce changement sont les suivants :

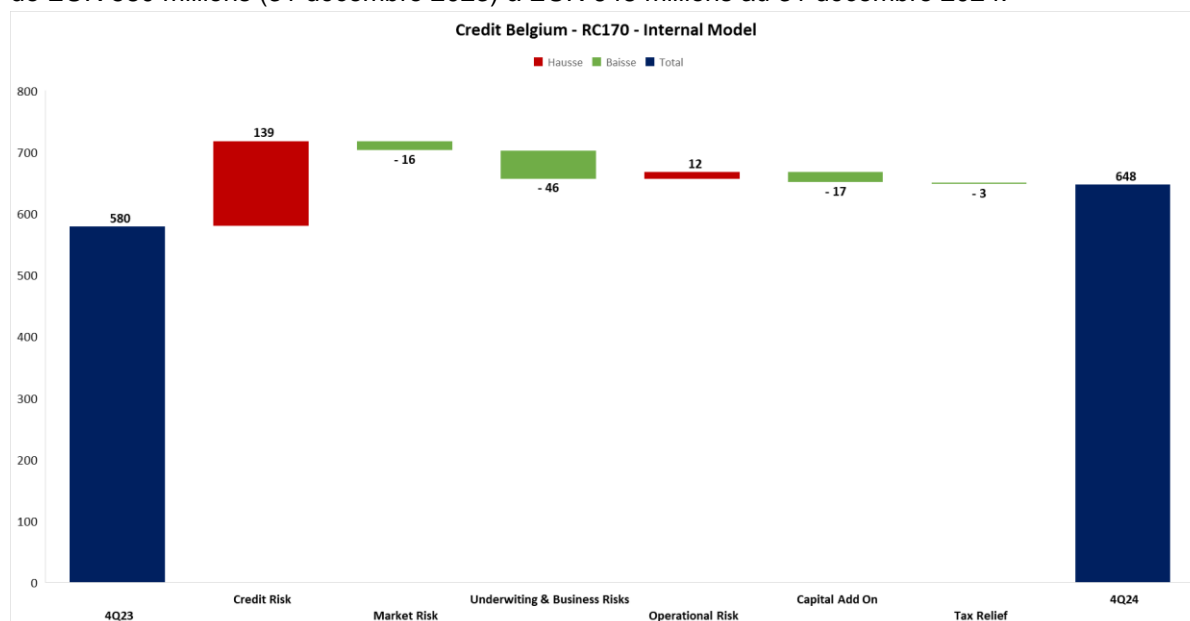
- Les bénéfices non distribués ont augmenté de EUR 92,4 millions dus à :
  - Le résultat net positif de l'année de EUR 132,8 millions (IFRS net result of EH SA stand-alone) ;
  - Paiement de dividendes de EUR -80 millions ;
  - La variation de la réserve URGL OCI de EUR +22,7 millions ;
  - Les taux de change de EUR 10,6 millions ;
  - Bénéfice ou perte actuariel liée à réserve de pension de EUR 4,9 millions ;
  - La dette liée à l'option de EUR 4,6 millions.
- L'impact positif des bénéfices futurs s'élèvent à EUR 46,4 millions
- La variation de la valeur de marché de placements s'élève à EUR 6,6 millions
- Un impact positif sur la variation de la marge de risque de EUR 5 millions, principalement en raison de la suppression de l'add-on de capital

En millions d'euros



### Capital de Solvabilité Requis

Le Capital de Solvabilité Requis (« SCR ») a augmenté de EUR 68 millions (soit de +12%), passant de EUR 580 millions (31 décembre 2023) à EUR 648 millions au 31 décembre 2024.



Cette augmentation est principalement due à l'accroissement du risque de crédit, conséquence du changement de modèle TCI&S (Trade Credit Insurance & Surety) et de la modification du taux de

réretention de la réassurance MNC (Multinational Corporations), qui est passé de 5 % à 35 %. Cet effet est partiellement compensé par :

- Une réduction du risque de réserve, grâce à l'élimination des réserves qualitatives et à la diminution du roll forward ;
- Une diminution de l'Add On de Capital, résultant de la réduction du pourcentage des Add Ons.

## **7. Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice**

---

Aucun changement significatif dans la situation financière ou commerciale de l'entreprise n'est intervenu depuis la clôture du 31 décembre 2024 qui pourrait avoir un impact sur les suppositions de la clôture annuelle.

## **8. Changements dans les règles d'évaluation**

---

Les règles d'évaluation n'ont pas fait l'objet de modification au cours de l'exercice 2024.

## **9. Evolution prévisible de la Société et perspectives d'avenir**

---

Après l'année électorale majeure qu'était 2024, l'économie mondiale se dirige vers une croissance stable en 2025 et 2026. La croissance réelle du PIB mondial devrait rester modérée mais stable, à +2,8 % pour 2025-2026. Les économies développées devraient connaître un léger ralentissement, avec une croissance passant de +1,8 % en 2025 à +1,7 % en 2026. En revanche, les économies émergentes devraient continuer de croître à un rythme soutenu, avec une prévision de +4,1 % sur les deux années. L'économie américaine devrait croître de +2,3 % en 2025, pour ralentir à +1,8 % en 2026. La zone euro devrait enregistrer une croissance de +1,2 % en 2025 et +1,5 % en 2026, avec des pays comme l'Espagne et l'Irlande connaissant des taux de croissance plus élevés, tandis que l'Allemagne devrait enregistrer une croissance modeste après deux années de récession. La croissance de la Chine devrait se modérer, passant de +4,6 % en 2025 à +4,2 % en 2026, alors que le pays poursuit sa transition vers une économie plus axée sur la consommation face à des pressions commerciales externes.

L'incertitude continue de peser sur les perspectives économiques. Après une année électorale majeure, les décisions politiques joueront un rôle clé dans l'orientation de l'économie et des marchés financiers. Des changements politiques, notamment les élections aux États-Unis, pourraient modifier les perspectives économiques et introduire de nouvelles sources d'incertitude. Les risques géopolitiques, tels que les tensions persistantes entre grandes puissances, restent une source importante d'inquiétude pour la stabilité mondiale. Un éventuel conflit commercial au deuxième trimestre 2025, avec des droits de douane américains augmentant à 60 % sur la Chine et 10 % sur d'autres pays, pourrait faire monter l'inflation aux États-Unis et freiner la croissance mondiale. Des réductions significatives de l'immigration aux États-Unis pourraient entraîner des tensions sur le marché du travail dans certains secteurs clés et accentuer les pressions inflationnistes. Les dangers vis à vis de l'indépendance de la Réserve fédérale, y compris la possibilité d'interventions monétaires, pourraient accroître les risques financiers. Des changements dans la politique budgétaire, tels que des réductions importantes des dépenses publiques ou des baisses d'impôts, pourraient nuire à la confiance des marchés. Au Moyen-Orient, une position plus ferme des États-Unis vis-à-vis de l'Iran pourrait ralentir la croissance et faire augmenter les prix du pétrole. De même, un soutien réduit des États-Unis à Taiwan pourrait entraîner des droits de douane et affecter négativement les actions des entreprises de semi-conducteurs. La transition énergétique et climatique fait également face à des obstacles, avec la possibilité d'une abrogation de la loi sur la réduction de l'inflation, ce qui pourrait freiner la croissance, réduire l'inflation et favoriser les actions liées aux énergies fossiles.

Un retrait de l'inflation longuement attendu. L'inflation devrait revenir à 2 % d'ici 2025, ouvrant la voie à un assouplissement continu de la politique monétaire jusqu'à la fin de l'année. Les banques centrales devraient réorienter leurs efforts, passant de la lutte contre l'inflation à la stimulation de la croissance économique, bien qu'une certaine prudence soit de mise. Des risques à la hausse demeurent, notamment en raison de l'implémentation potentielle de droits de douane aux États-

Unis et des mesures de rétorsion qui pourraient s'ensuivre. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement, liées à la montée du protectionnisme et aux conflits géopolitiques qui augmentent les coûts de transport, pourraient temporairement faire remonter l'inflation. La Réserve fédérale, la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne devraient réduire leurs taux à 3,5 %, 3,25 % et 2 %, respectivement, d'ici la fin 2026. Sur les marchés émergents, la plupart des banques centrales devraient opter pour un assouplissement monétaire progressif, bien que des pays comme le Brésil puissent être confrontés à des hausses de taux en raison de la surchauffe économique.

Les bénéfices des entreprises devraient maintenir une croissance stable en 2025. En 2024, les bénéfices des entreprises ont fait preuve de résilience, malgré de nombreux défis économiques et politiques. À l'horizon 2025, les secteurs des technologies, de la santé et des énergies renouvelables devraient continuer à croître, tandis que l'industrie, les énergies non renouvelables et la consommation discrétionnaire risquent de souffrir des défis liés à l'inflation et aux pressions réglementaires. Les différences régionales resteront marquées, avec l'Amérique du Nord et la région Asie-Pacifique (APAC) qui devraient surpasser l'Europe, où la croissance des bénéfices devrait se situer entre 2 % et 3 %. Face à ces incertitudes, de nombreuses entreprises se tournent vers l'endettement à long terme pour maintenir leur stabilité financière et se protéger contre d'éventuelles baisses de revenus. La consolidation budgétaire, notamment à travers la réduction des dépenses publiques, pourrait exercer une pression sur les revenus des entreprises, en particulier dans les secteurs dépendant des contrats gouvernementaux. Dans ce contexte, le taux de défaillance des entreprises devrait rester élevé, avec une augmentation aux États-Unis et dans plusieurs pays européens, bien que le Royaume-Uni voie une diminution de ces chiffres. Aux États-Unis, on prévoit une hausse de +4 % des défaillances d'entreprises en 2025, avant d'accélérer à +6 % en 2026. En Allemagne, les défaillances devraient augmenter de +5 % avant de chuter de -4 % en 2026. En France, elles devraient légèrement se modérer après des niveaux très élevés (-3 % en 2025 et -7 % en 2026), tandis qu'en Italie, elles continueront d'augmenter (+6 % en 2025 et +1 % en 2026). Le Royaume-Uni devrait confirmer l'inversion de tendance amorcée fin 2024, avec une baisse de -5 % en 2025 et 2026.

Perspectives sur les marchés financiers : Investir avec optimisme et vigilance. Aux États-Unis, les spreads de crédit devraient rester stables, soutenus par des fondamentaux solides et une demande soutenue. En Europe, bien que le crédit soit exposé à des risques géopolitiques, la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne pourrait offrir un soutien. Sur les marchés boursiers, la croissance des actions américaines devrait ralentir en raison des préoccupations liées à leurs valorisations élevées. En revanche, les actions européennes pourraient offrir une performance plus stable, soutenues par des valorisations plus attractives.

## 10. Succursales et participations

Conformément aux dispositions de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, nous vous rendons compte de l'activité et des résultats des succursales de la Société au cours de l'exercice 2024. La liste des succursales et leur résultat se présentent comme suit :

Succursales	Primes	Sinistres	Résultat net
Belgique	81.380.263	34.917.289	4.520.530
Italie	363.850.080	132.863.326	39.160.744
Angleterre	245.602.286	110.455.462	21.509.259
Irlande	37.345.006	9.056.358	2.503.687
Pays-Bas	84.245.105	30.073.850	-1.729.647
Suède	21.215.759	5.769.970	-2.720.528
Danemark	34.682.028	19.064.685	-2.216.388
Finlande	19.743.466	5.815.775	728.079
Norvège	12.361.604	2.261.373	-1.620.963
République Tchèque	21.391.620	7.133.757	100.286
Slovaquie	7.673.343	3.093.479	-1.177.907
Roumanie	12.595.407	8.259.726	1.050.691
Hongrie	11.274.196	2.290.165	-215.675
Singapour	89.090.991	17.417.702	-1.519.052
Japon	12.199.648	987.657	3.240.092
Hong-Kong	93.244.590	15.220.608	16.656.186
Suisse	43.156.385	6.672.951	3.771.841
Allemagne	696.873.212	219.495.950	41.393.206
France	432.196.734	197.664.589	32.360.391
Grèce	27.921.962	6.091.865	2.602.580
Taiwan	12.755.751	1.465.689	795.639
Chine	0	0	-193.107
<b>Total - EH SA</b>	<b>2.360.799.435</b>	<b>836.072.228</b>	<b>158.999.946</b>

Par ailleurs, les participations détenues par la Société sont détaillées dans l'annexe 2 des comptes statutaires de la Société Euler Hermes SA.

## 11. Divers

Le Conseil d'administration a procédé à la revue des procédures de gestion des risques opérationnels et financiers et les considère comme appropriées. Les risques opérationnels encourus par la Société (concurrence, conformité, produit, ...) revus dans le cadre du Comité des risques sont considérés couverts par les procédures en place. De par la nature même des activités de la Société, le risque financier qui affecte le plus la Société est le risque d'assurance. Ce dernier paraît adéquatement traité par les règles retenues par la Société pour la valorisation des grands agrégats du bilan. La Société ne fait pas usage d'instruments financiers dérivés.

La compétence individuelle et collective des membres du Comité d'audit et des risques a été revue par le Conseil d'administration et jugée acceptable.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne les trois membres indépendants, Madame Marleen Mannekens qui préside ce Comité d'audit et des risques depuis 2020, est Ingénieure Commerciale diplômée de Solvay Business School, diplômée d'une maîtrise de Tax Sciences de la même école, et réviseur d'entreprises, agréée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

Madame Mannekens possède une expérience pertinente dans une variété de secteurs (services, énergie, immobilier, société d'investissement etc.), elle a également acquis une expérience de missions en tant que conseiller financier auprès des pouvoirs publics (expert indépendant dans une

commission parlementaire et au sein du haut conseil de finances). De 2012 à 2020, Madame Mannekens a été associée au sein d'Ernest & Young (Belgique).

Madame Marita Kraemer et Madame Lise Kingo ont été nommées en remplacement de Monsieur Philippe Carli et de Monsieur Johann Tack dont les mandats ont expiré lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 8 mai 2024.

Madame Marita Kraemer possède une vaste expérience dans le secteur bancaire, ayant exercé pendant 16 ans dans l'industrie et plus de 12 ans en tant que responsable des ressources humaines. Elle a débuté sa carrière de supervision chez Bank Credit Munich. Elle a occupé un poste d'administratrice au sein du Conseil de Surveillance et du Comité des Risques d'UniCredit Bank AG. De 2016 à 2024, elle a également été membre du Conseil d'Administration d'Allianz France. Elle a rejoint le Comité Consultatif Stratégique d'Euler Hermes Group SAS en 2018 jusqu'en juin 2021, avant de reprendre son poste d'administratrice au sein du Conseil de Surveillance en juillet de la même année. Elle est aujourd'hui également impliquée auprès d'Euler Hermes Reinsurance.

Madame Lise Kingo, pour sa part, possède une solide expérience en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) et une vaste expérience en tant qu'administratrice non exécutive de Danone SA (France) et Covestro AG (Allemagne). Tout au long de sa carrière, elle a su bâtir un parcours solide en mettant en œuvre des changements durables dans divers secteurs. Son ambition est de contribuer à rendre les entreprises plus responsables pour un monde plus durable.

Les administrateurs n'ont aucun conflit d'intérêts à vous rapporter.

La société est filiale à 100% du groupe Allianz. Elle fait donc usage de l'exemption de l'obligation de publier une déclaration non financière prévue à l'article 3:6 du code des sociétés et des associations, puisque Allianz publie une déclaration non financière consolidée.

\* \* \*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien témoigner à votre Conseil d'administration en donnant quitus de leur gestion aux administrateurs pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, et en émettant un vote favorable pour les diverses résolutions soumises à votre approbation.

Bruxelles, le 2 Avril 2025

\_\_\_\_\_  
Pour le Conseil d'Administration,  
son Président,  
Wilfried Verstraete

